



ÉVALUATION STRATÉGIQUE DES « BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS »

MAEDI_15113_DGM

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION, DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL – ANNEXES PUBLIÉES

Michel LEROY
(chef d'équipe)
Hugues LEGROS
Corinne MATRAS
Latifa TAYAH

14 décembre 2016

Ce rapport est un document interne établi à la demande du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle. La décision de diffuser le rapport relève de la responsabilité du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.



LISTE DES ANNEXES PUBLIÉES

ANNEXE D : PARANGONNAGE	3
ANNEXE E : LISTE DES PERSONNES CONTACTÉES.....	14
ANNEXE F : LISTE DE LA DOCUMENTATION EXPLOITÉE	21
ANNEXE G : TERMES DE REFERENCE DE L'ÉVALUATION	27
ANNEXE H : LISTE DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ÉVALUATION	45
ANNEXE I : PRINCIPALES PRESTATIONS OUVERTES AUX BOURSIERS BGF	46
ANNEXE J : INFORMATIONS ADDITIONNELLES	48



ANNEXE D : PARANGONNAGE

GRANDE –BRETAGNE¹

Objectifs

Le système des bourses publiques vise explicitement à construire un « *soft power* » avec les éléments suivants :

- Favoriser le développement international ;
- Améliorer la réputation des universités britanniques ;
- Promouvoir les standards les plus élevés de réussite intellectuelle ;
- Construire des communautés académiques internationales ;
- Renforcer l'excellence britannique à l'étranger.
- Identifier et bâtir une affiliation avec les jeunes les plus brillants

Description des programmes et de leur contenu

Il existe trois grands programmes financés par les Affaires étrangères et gérés par l'Association des Universités du Commonwealth (ACU), une fondation publique composée des universités du Commonwealth. A l'exception de la phase d'identification des boursiers au sein du programme « Chevening » qui est sous la responsabilité des Affaires étrangères, l'ensemble des processus du cycle des bourses est géré par l'ACU. Ces programmes cumulent un budget de 90 millions de livres pour 2015-2016, soit un peu plus de 126 millions d'EURO, dont 81 % d'argent public. Une distinction est établie entre les bourses au bénéfice des pays en développement (critère d'éligibilité du CAD/OCDE) et d'autres pays, dont les pays développés et émergents. Les trois programmes ont mis chacun en place des dispositifs en matière de gestion des alumni.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux éléments et informations relatifs à ces trois programmes.

	Chevening Scholarship Scheme	Commonwealth Scholarship Commission	Marshall Aid Commemoration Commission
Origine	Créé en 1983 par le <i>Foreign Office</i> (FCO)	1959	1953
Objectif	Appuyer les priorités de la politique étrangère en créant des relations positives avec les futurs dirigeants et décideurs	Contribuer à la politique de coopération pour identifier les futurs leaders.	Avancement des connaissances en science, technologie, sciences humaines et sociales et les arts.
Cible géographique	90% dans les PVD dont principalement les PMA.	98% dans les PVD du Commonwealth dont principalement les PMA.	Relations avec les Etats-Unis
Montants	2013/14 – £17m 2014/15 – £18m 2015/16 – £46 mm	2013/14 – £24m 2014/15 – £25m 2015/16 – £25m	£2m depuis 2012/13.
Nombres de bourses	650 bourses annuelles et 1,700 depuis 2015-16.	900 appuis par an dont 500-600 bourses complètes	30 – 35 bourses par an

¹ *Foreign and Commonwealth Office, Annual Report, 2010 à 2014; Chevening Scholarship, Londres, 2014; NEF Consulting, Measuring the economic impact of Commonwealth Scholarships: Identifying Methodologies for Cost Benefit Analysis and Value for Money, Octobre 2012; Commonwealth Scholarship Commission, Evaluating Commonwealth Scholarships in the United Kingdom, mars 2012; Commonwealth Scholarship Commission, A study of research methodology used in evaluations of international scholarship schemes for higher education, juin 2014; Commonwealth Scholarship Commission, Trajectories and impact of UK Commonwealth Scholarship and Fellowship Programme alumni: Interim quantitative analysis, décembre 2014; A. Spielman, HMG Scholarships Cluster Review, mars 2015.*



Niveau d'éducation	Masters, stages de cours terme pour des professionnels	PhD (c.60%) et Masters (c.40%) Stages de courte durée pour des professionnels	Masters et PhD
Thèmes des études	Sciences sociales et politiques, droit & journalisme. 10% sciences et technologies	60% Sciences et technologies	50% sciences sociales et 30% sciences et technologies
Prestations	Vol A/R Frais de formation et frais pédagogiques 917£ (1.134£ à Londres) d'allocation mensuelle plus des primes pour épouses et enfants	Vol A/R Frais de formation et frais pédagogiques 1.034£ (1.268£ à Londres) d'allocation mensuelle plus des primes pour épouses et enfants	Vol A/R Frais de formation et frais pédagogiques 977£ (1.208£ à Londres) d'allocation mensuelle plus des primes pour épouses et enfants

D'autres programmes de bourses existent, parmi lesquels :

- **Le Fonds Newton.** Son objectif est de développer des partenariats scientifiques et d'innovation qui favorisent le développement économique et social des pays en développement. Il finance essentiellement des Doctorats avec le British Council comme opérateur.
- **Les Fonds bilatéraux spécifiques :** avec essentiellement des pays émergents ou des partenaires historiques : Chine, Inde, Pakistan, Nigeria et Israël.
- **Tullow Group Scholarships Scheme :** fonds pour des études de 6 mois à un an pour des professionnels (minimum 2 ans d'expérience) : équivalent de masters complémentaires (à destination de l'Afrique).

Origines principales des boursiers non européens

Pays	2014-15	2013-14	2012-13	Pays	2014-15	2013-14	2012-13
Chine	89,540	87,895	83,790	Hong Kong	16,215	14,725	13,065
Inde	18,320	19,750	22,385	Arabie saoudite	8,595	9,060	9,440
Nigeria	17,920	18,020	17,395	Singapour	7,295	6,790	6,020
Malaisie	17,060	16,635	15,015	Thaïlande	6,240	6,340	6,180
USA	16,865	16,485	16,235	Pakistan	7,295	6,665	7,185

Quelques conclusions

- Schéma « double » avec d'une part des bourses à vocation plus académique (*Commonwealth* et Marshall) qui passent par une institution regroupant les institutions d'éducation supérieure (ACU) et des bourses à vocation de « *soft power* », dont les sélections et la gestion des *alumni* passent par les Affaires étrangères avec ACU comme opérateur.
- Les Bourses du *Commonwealth* sont aussi financées par d'autres donateurs, tels le Canada. Proches des bourses AUF mais comptabilisées dans les bourses britanniques pour leur part du financement
- Réforme en cours avec la volonté d'unifier les 3 grands programmes sous l'égide unique de l'ACU qui serait en charge tant de la sélection que de la gestion des bourses avec un suivi unifié des *alumni*. Retrait des Affaires étrangères au profit d'un organisme représentant les institutions d'enseignement supérieur.
- Les bourses à destination des grands pays émergents (Chine ou Inde par exemple) font l'objet de programmes spécifiques souvent bilatéraux. Les grands programmes sont focalisés essentiellement sur les PVD.
- Offre de bourses classiques : Master, PhD et stages. Pour les « professionnels », il existe une offre spécifique de masters complémentaires. Quelques 2700 à 3000 bourses annuelles (y compris les prolongations).
- Une évaluation vient d'être réalisée qui souligne : « *Peu de gens au sein du gouvernement ont une bonne vue d'ensemble de tous les programmes de bourses, et il n'y a aucune stratégie globale de bourses d'études, pas d'évaluation de la répartition globale des ressources de bourses d'études (aujourd'hui majoritairement en direction des pays en développement), pas de marketing commun (par exemple à travers un portail de la bourse*



unique, comme avec des systèmes de bourses australiennes et allemandes) et aucune approche unifiée du suivi des alumni ».

ALLEMAGNE²

Description générale

Système de bourses publiques unifié au sein d'un opérateur unique chargé de la mise en œuvre complète du cycle y compris les sélections et le suivi des *alumni*, sur base d'une politique définie d'un commun accord avec le Ministère des Affaires Etrangères et celui de l'Enseignement supérieur.

Cet opérateur unique est le DAAD, *Deutscher Akademischer Austauschdienst*. Le DAAD est une institution relevant du conseil des Présidents d'universités et des centres de recherche et des organisations d'étudiants, avec un budget 2014 de 441 millions d'EURO. Il mobilise l'ensemble des initiatives relatives à l'enseignement supérieur et aux mobilités, que ce soit la gestion des programmes européens, dont ERASMUS, les programmes de coopération universitaire avec les PVD, la promotion de la langue allemande à l'étranger, l'internationalisation de l'éducation supérieure et enfin les programmes de bourses.

Objectifs.

Les objectifs affichés par les programmes de bourses sont les suivants :

- Renforcer l'attractivité de l'Allemagne en tant que centre d'excellence en matière de recherche et d'éducation
- Former des ressources humaines de haute qualité dans les pays en développement
- Répondre aux besoins des pays émergents et en développement en matière de professionnels bien éduqués qui peuvent mettre en œuvre et prendre leurs responsabilités, de manière indépendante, dans les processus de développement et d'innovation de leur pays.

Description des programmes et de leur contenu

Trois des 5 programmes du DAAD sont consacrés aux Bourses pour étudiants étrangers ou contiennent des volets relatifs aux Bourses (hors le programme 2 consacré aux mobilités des étudiants allemands et le programme 4 consacré aux cours d'allemand).

- Programme 1 : bourses pour étudiants internationaux
- Programme 2 : bourses pour étudiants allemands
- Programme 3 : internationalisation des institutions d'enseignement supérieur
- Programme : promotion de la langue allemande
- Programme 5 : coopération avec les pays en développement en matière d'enseignement supérieur.

Programme 1 : Bourses pour étudiants internationaux

Le premier programme est un programme classique de bourses offrant des opportunités à l'ensemble des étudiants étrangers d'obtenir des bourses de 2ème cycle, de postgraduation (masters complémentaires après un master), de doctorat et de post-doctorat ainsi que des stages de courte durée pour des professionnels.

Soulignons un des programmes phare, intitulé « *Development-Related Postgraduate Courses* ».

² *Postgraduate Courses for Professionals with Relevance to Developing Countries*, DAAD, 2012; *Programme Area Evaluation – Educational Cooperation with Developing Countries*, DAAD, 2012; *Knowledge – Action – Change. Three alumni surveys in review, 25 years of DAAD postgraduate courses*, DAAD, 2013; *Development-Related Postgraduate Courses Educating Professionals for Sustainable Development – Scholarships in Germany*, DAAD, 2016; DAAD, rapports annuels, 2012 à 2014; Financement pour études et recherches en Allemagne, DAAD 2016; *Results of the 18th Social Survey of the Deutsches Studentenwerk (DSW) conducted by HIS Hochschul-Informationssystem*, BMBF, 2008.



Ce programme est destiné aux jeunes professionnels qui ont terminé un 1er diplôme universitaire avec mention. Ils sont des multiplicateurs potentiels de l'éducation et des connaissances dans leur pays d'origine. En général, les participants ont moins de 36 ans, et leur dernier diplôme universitaire a été obtenu il y a moins de six ans. De plus, ils ont au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le secteur privé, l'administration ou le développement. Ces filières conduisent à un diplôme de maîtrise internationalement reconnu entre deux et quatre semestres. Ce programme soutient une série de formations ciblées pour les étudiants des pays en développement. L'appui du DAAD consiste à la fois au financement de ces formations auprès des universités allemandes et en l'octroi de bourses. Ceci concerne 37 programmes en anglais et 6 programmes en allemand.

Programme 3 : Internationalisation des institutions d'enseignement supérieur

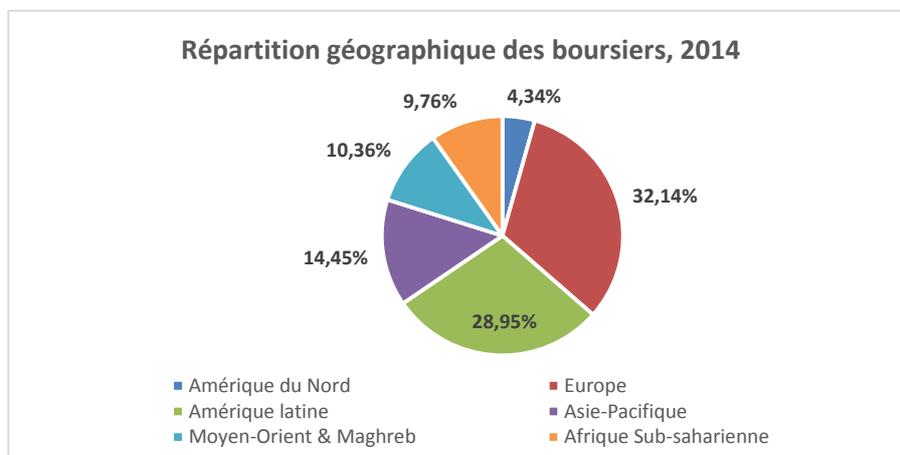
Ce programme a pour objectif de renforcer la place des institutions allemandes dans les processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur. A ce titre, plusieurs projets thématiques contenant des bourses sont financés sur ce programme, notamment en matière de post-doctorats et de stages de recherches. De nombreux programmes bilatéraux avec des pays émergents sont aussi financés sur base de ce programme et contiennent des offres de bourses avec la Chine, l'Inde, l'Europe de l'Est, la Turquie, l'Egypte, etc. La gestion globalisée des Alumni est mise en œuvre au sein de ce programme.

Programme 5 : Coopération avec les pays en développement en matière d'enseignement supérieur.

Ce programme finance des projets de renforcement des capacités des institutions de recherches et d'enseignement supérieur au bénéfice des pays en développement. Il contient également une offre importante de bourses liées aux projets en question, un peu sur le modèle français des FSP.

Au niveau des prestations, outre la prise en charge du voyage, de la couverture sociale et des frais de formation, l'allocation, mensuelle varie de 650€ à 1.000€ en fonction du niveau d'études.

Bourses individuelles 2014	19 994	Bourses sur projet 2014	28 170
1. Par type d'études		1. Par type d'études	
2e cycle	8 399	2e cycle	8 602
3e cycle	10 241	3e cycle	10 290
Dont doctorat	4 561	Dont doctorat	3 304
Post-doctorat	1 354	Post-doctorat	9 278
2. Par durée		2. Par durée	
< 1 mois	2 601	< 1 mois	18 537
1 à 6 mois	3 484	1 à 6 mois	6 678
> 6 mois	13 909	> 6 mois	2 955





Quelques conclusions

- Le dispositif est global et unique avec une seule institution chargée de l'ensemble de la mise en œuvre et représentative des universités et centres de recherche.
- Les bourses à destination des grands pays émergents (Chine ou Inde par exemple) font l'objet de programmes spécifiques au sein du programme 3, même si cela n'est pas exclusif. Les grands programmes sont focalisés essentiellement sur les PVD.
- Il existe une offre de bourses classiques (master, PhD et stage) qui cible les professionnels avec une offre spécifique très intéressante de masters complémentaires pour les professionnels en vue d'identifier les futures élites sur des programmes à moyen terme, de 6 mois à 2 ans.
- Une grande importance est accordée aux bourses liées à des projets d'appui à l'enseignement supérieur dans les PVD. Ces bourses sont plus nombreuses que les programmes de bourses individuelles.
- Quelques 48.000 bourses annuelles (y compris les prolongations et au moins 31.000 bourses de 6 mois au plus).
- Le système de suivi des *alumni* est unifié.
- L'ensemble des statistiques des boursiers par pays et par an est accessible sur le site internet du DAAD.

PAYS-BAS³

Description générale

Tout comme dans le cas de l'Allemagne, il s'agit d'un système de bourses publiques avec un opérateur unique chargé de la mise en œuvre complète du cycle y compris pour les sélections et le suivi des *alumni*, sur base d'une politique définie d'un commun accord avec le Ministère des Affaires Etrangères et celui de l'Enseignement supérieur.

Cet opérateur unique est EP NUFFIC, qui est un organisme privé néerlandais ayant un accord spécifique avec le Ministère de l'enseignement supérieur. NUFFIC mobilise l'ensemble des initiatives relatives à l'enseignement supérieur et aux mobilités, que ce soit la gestion des programmes européens, dont ERASMUS, l'appui-conseils aux institutions néerlandaises d'enseignement, les programmes de coopération universitaires avec les PVD, l'internationalisation de l'éducation supérieure et enfin les programmes de bourses et le suivi des *alumni*.

Objectifs

- Contribuer au renforcement et au rayonnement du système d'enseignement supérieur des Pays-Bas par le biais de l'internationalisation pour former et développer les talents et les compétences personnelles et professionnelles des jeunes dans une société mondialisée
- Augmenter la qualité des systèmes éducatifs des pays partenaires.
- Répondre à l'ambition d'être dans les leaders mondiaux de l'éducation et de la recherche.
- Renforcer les systèmes d'enseignement des pays émergents et en développement.

Description des programmes et de leur contenu

L'offre de bourses et de mobilité des Pays-Bas, bien qu'unifiée au sein d'un seul opérateur, comprend de nombreux sous-programmes et volets spécifiques répondant chacun à des objectifs différents. Certains de ces programmes sont composés uniquement d'offres de bourses alors que d'autres sont liés à des projets de développement et de renforcement des capacités des institutions d'enseignement supérieur des pays en développement.

Programme des bourses du ministère de la Recherche.

³ *Netherlands Fellowship Programmes (NFP II) Detailed information about the NFP Tailor-Made Training Programme*, Nuffic, 2015; *Evaluation of the Netherlands Fellowship Programme (NFP) 2002-2010*, ECORYS, 2012; *Evaluation Orange Tulip Scholarship 2015-2016*, 2016; *Grant Conditions Netherlands Fellowship Programmes and MENA Scholarship Programme*, Nuffic, 2016; *Holland scholarships*, NUFFIC, 2016; *Issues and trends in development cooperation programmes in higher education and research*, Nuffic, 2012; *Internationalisation in higher education, Key figures*, 2012 à 2014, Nuffic; *Niche Results*, 2015-2015, Nuffic, 2016; Nuffic, rapports annuels 2012-2004; *Strategic agenda 2015-2020*, Nuffic, 2015.



Ce programme prévoit une centaine de bourses annuelles liées à l'excellence scientifique avec des accords spécifiques avec certains pays, comme la Chine : 25 bourses réservées au niveau des PhD.

Netherlands Fellowship Programmes – NFP (programme des bourses néerlandais)

Il s'agit d'un programme de bourses d'études, financé par le ministère des Affaires étrangères, qui vise à renforcer les capacités de professionnels dans 51 pays en développement. Les programmes d'études, quasi intégralement en anglais ou parfois en français, sont délivrés par des universités néerlandaises avec des formations d'une durée de 2 à 52 semaines. Il s'agit d'un programme fort proche du programme Tullow britannique, des « post-gradués » du DAAD et des masters complémentaires belges, avec un appui aux institutions néerlandaises pour bâtir l'offre de formation d'une part, et délivrance de bourses, d'autre part. Certains doctorats sont aussi éligibles et des moyens sont mobilisés pour entretenir le réseau des *alumni*. 1927 Bourses en 2014.

La clé de répartition suivante est applicable pour ce programme :

- 35% du budget pour des programmes d'études en matière de sécurité alimentaire et le développement du secteur privé.
- 50% du budget pour l'Afrique subsaharienne.
- 50% des bourses sont accordées à des femmes.

Middle East and North Africa Scholarship Programme (MSP)

Le Programme de bourses d'études *MENA* (MSP) vise à contribuer à la transition démocratique dans dix pays de la région *MENA* et au renforcement des capacités selon un schéma identique à celui des *Netherlands Fellowship*. 143 bourses en 2014.

Programmes bilatéraux spécifiques

Des programmes spécifiques pour étudiants à fort potentiel ont été conclus notamment avec l'Indonésie, la Chine, le Brésil, le Canada, la Corée, le Mexique, la Russie, la Thaïlande et le Viêt Nam (quelques centaines de bourses via les programmes « Orange Tulipe » et Studnet »).

Programme Niche

Niche est un programme de renforcement durable des capacités de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) de pays partenaires, et contribue ainsi au développement économique et à la réduction de la pauvreté. En règle générale, une série de bourses sont intégrées dans ses programmes, sur le modèle des bourses projets du DAAD. Appui à l'élaboration de programmes de formation locaux dans les pays appuyés avec des bourses locales et des bourses de renforcement des capacités pour les enseignants. Les chiffres précis ne sont pas disponibles.

Quelques conclusions

- Ce dispositif présente une multitude de programmes assez complexes au niveau de la lisibilité mais avec une seule institution chargée de l'ensemble de la mise en œuvre. L'institution est privée, non liée aux universités.
- Les bourses à destination des grands pays émergents (Chine, Brésil ou Inde par exemple) font l'objet de programmes spécifiques, même si cela n'est pas exclusif. Les grands programmes sont focalisés essentiellement sur les PVD.
- Il existe une offre de bourses classiques : Master, PhD et stages pour professionnel avec une offre spécifique très intéressante de masters complémentaires pour les professionnels en vue d'identifier les futures élites sur des programmes à moyen terme, de quelques semaines à 1 an (*Netherlands Fellowship Programmes*), proche du modèle DAAD et britannique avec le financement des formations plus des bourses d'un an maximum.
- Le programme entièrement en Anglais et accessoirement en Français. Il n'y a pas d'offre en néerlandais.



- On note une grande importance des bourses liées à des projets d'appui à l'enseignement supérieur dans les PVD (Bourses NICHES).
- Quelques 2000 à 2500 bourses sont octroyées chaque année.
- Le système de suivi des *alumni* est unifié.
- Un ensemble de statistiques sur les mobilités au sein des pays européens est disponible sur le site de NUFFIC.

BELGIQUE⁴

Description générale

Tout comme dans le cas de la Grande Bretagne, il s'agit d'un système de bourses publiques avec plusieurs opérateurs chargés de l'identification ou de la mise en œuvre du cycle des Bourses.

Une partie des Bourses, appelées « Bourses Hors projet », sont gérées par les Ambassades, au sein des pays partenaires de la coopération belge et mises en œuvre par la CTB, la Coopération technique Belge, agence d'exécution de l'aide belge.

La seconde partie des Bourses est confiée aux universités et institutions scientifiques par le biais d'opérateurs représentant les Conseils des Présidents des universités francophones d'une part et néerlandophones de l'autre, sur le modèle du DAAD. Ces deux opérateurs, VLIR-UOS et ARES-CDD, sont responsables de la mise en œuvre complète des programmes qui leur sont confiés, depuis l'identification et la sélection jusqu'à l'évaluation, sur base d'une politique définie d'un commun accord avec le Ministère de la Coopération au Développement. Aucun dispositif intégré de suivi des *alumni* n'est mis en place.

La toute grande majorité de ces bourses, bourses de doctorat, bourses d'études de niveau master et bourses de stages sont destinées aux PVD partenaires de la Belgique. Il n'existe pas de programmes ou de ciblage spécifiques sur les pays émergents qui dépendent eux du Ministère fédéral de la politique scientifique.

Soulignons qu'une réforme du dispositif des bourses est intervenue en 2012. Une description de l'ancien et du nouveau système est donc proposée.

Objectifs

Selon la stratégie en la matière, deux objectifs complémentaires ont été identifiés :

Le but premier de l'octroi d'une bourse est l'amélioration de la qualité des ressources humaines disponibles dans le pays d'origine du boursier et non pas l'octroi d'une formation à un individu. Ainsi, l'octroi d'une bourse devient un instrument pour accélérer le **renforcement des capacités locales** des gouvernements et des institutions aidés au sein des pays partenaires de la coopération belge.

Les bourses constituent également **un instrument de la politique et du rayonnement international de la Belgique**. La politique de bourses doit permettre de souligner l'expertise universitaire et scientifique de la Belgique et de tisser un réseau de *decision and opinion makers* favorablement disposés vis-à-vis de la Belgique.

⁴ Panorama des programmes 2006- 2008 de bourses octroyées par la Belgique et développés par les Principaux organismes Partenaires, CTB, 2010 ; Rapport d'évaluation du programme des Bourses belges, BIEF, 2008 ; Ministère de la Coopération au Développement, Note stratégique relative aux Bourses, Bruxelles, 2010.



Description des programmes et de leur contenu

Programme des bourses hors-projet

Jusqu'en 2012, ce programme était relativement similaire au programme des Bourses du Gouvernement Français ou au Programme britannique « *Chevening scholarship scheme* ». Il s'agit d'un budget géré par le ministère des Affaires étrangères et la coopération au développement via les Ambassades auprès des pays partenaires de la coopération belge qui étaient chargées de l'identification et de la sélection alors que la CTB, agence de mise en œuvre de l'aide belge, était responsable de l'exécution. Il s'agit de bourses d'études (niveau master), de doctorat ou de stage attribuées par le biais des ambassades selon des critères liés essentiellement à l'influence de la Belgique.

Ce programme représentait un millier de boursiers annuellement.

Depuis 2012, une réforme de ce programme a été engagée. La Belgique entend faire des **bourses bilatérales** l'un des instruments-clé de sa coopération gouvernementale, en y accordant des enveloppes budgétaires importantes. L'octroi de bourses est considéré comme une composante des Programmes indicatifs de Coopération (PIC). Il ne s'agit plus « d'offrir » une gamme de bourses locales ou internationales selon le principe d'un appel compétitif répondant à des plans individuels de carrière, mais bien de les inscrire dans des objectifs plus globaux de renforcement des compétences des ressources humaines. Ce renforcement de compétences s'intègre lui-même dans le contexte institutionnel plus large des objectifs de la coopération belge dans le pays partenaire. Il s'agit en effet de renforcer les capacités des institutions nationales, publiques, privées ou des organisations de la société civile. Cette approche s'inscrit pleinement dans les nouvelles orientations stratégiques en la matière telles que définies par l'OCDE.⁵

Dans ce cadre, les bourses répondent à des objectifs institutionnels du pays partenaire et ont été « déliées » : elles ne doivent plus être mises en œuvre par des Institutions d'enseignement supérieur belge mais sont ouvertes à toute l'Europe et aux bourses locales et régionales. Nous ne disposons pas encore de statistiques sur le nombre de bourses octroyées par le biais de ce nouveau système.

Les bourses scientifiques et universitaires

Sur le modèle du DAAD allemand ou de l'ACU britannique, une partie des bourses sont confiées à des organismes autonomes, dépendant des Conseils des universités et chargés de l'élaboration des politiques, des sélections et de la mise en œuvre des bourses universitaires et scientifiques, elles aussi majoritairement destinées aux PVD, représentant entre 1200 et 1500 bourses annuelles.

Ces bourses scientifiques et universitaires comportent deux programmes principaux :

1. Bourses de masters complémentaires.

Sur les modèles des bourses britanniques « *Tullow* », allemandes « *Development-Related Postgraduate Courses* » ou néerlandaises « *Netherlands Fellowship Programmes* », il s'agit d'une offre prédéterminée de masters complémentaires en 1 an ou de stages en 6 mois destinés à des diplômés de niveau master ayant déjà 2 ans d'expérience professionnelle. Les financements concernent autant l'appui au développement de ces offres de formation auprès des universités belges que des bourses qui y sont liées. Cette option offre un double avantage pour la Belgique : limiter les continuations de bourses sur plusieurs années d'une part, et renforcer l'identification de candidats à haut potentiel car disposant déjà d'un diplôme et d'une expérience professionnelle.

2. Bourses liées aux projets de renforcement des universités du Sud.

Ce second dispositif est similaire au « programme » allemand ou au programme Niche des Pays-Bas. Il consiste en une offre de bourses, essentiellement de doctorats, de post-doctorats et de stages pour des universitaires dans le cadre de projets de renforcement des capacités de l'enseignement supérieur et de la recherche.

⁵ OCDE (2006), *The challenge of capacity development – Working towards good practice. DAC guidelines and reference Series*, Paris.



Quelques conclusions

- Le dispositif implique plusieurs opérateurs dont l'un est le MAE pour des raisons d'options politiques (comme dans le système français) et les autres sont des institutions liées aux universités, comme dans le cas allemand.
- Les bourses à destination des grands pays émergents (Chine, Brésil ou Inde par exemple) font l'objet de programmes spécifiques gérés par le Ministère de la politique scientifique. Le MAEE ne s'occupe que des bourses liées à la coopération au développement.
- Il existe une offre de bourses classiques : Master, PhD et stages pour professionnel avec une offre spécifique très intéressante de masters complémentaires pour les professionnels en vue d'identifier les futures élites sur des programmes à moyen terme, de quelques semaines à 1 an.
- Le dispositif comprend des programmes entièrement en Anglais du côté des universités flamandes et mixte Français et Anglais pour le côté francophone.
- Une grande importance est accordée aux bourses liées à des projets d'appui à l'enseignement supérieur dans les PVD
- On compte quelques 2000 bourses annuelles.
- Il n'y a pas de système de suivi des *alumni*.

CANADA⁶

Description générale

Il existe un nombre important de programmes de bourses internationales au Canada, relevant du Gouvernement fédéral, des provinces ou du secteur privé. Les Ministères de la Recherche, de l'Enseignement supérieur, de l'Innovation ou encore des Affaires étrangères disposent chacun de plusieurs programmes avec des objectifs spécifiques. Nous nous concentrons sur les programmes du Ministère des Affaires étrangères. Plusieurs de ces programmes sont cofinancés par des Fondations privées. Deux opérateurs principaux sont chargés de leur mise en œuvre : l'ACDI, agence canadienne de développement international et le BCEI, Bureau Canadien de l'Education Internationale, émanation des universités canadiennes, sur le modèle du DAAD allemand ou de l'ARES-CDD belge.

Objectifs

- promouvoir les valeurs et l'identité du Canada partout dans le monde, en vue de solidifier les relations internationales du pays.
- gagner des alliés pour le Canada qui pourraient occuper des postes de pouvoir dans leurs pays respectifs, consolidant ainsi les liens internationaux et l'influence du Canada.
- Dans les pays en développement, ces bourses sont conçues pour contribuer au développement du capital humain.

Description des programmes et de leur contenu

Programmes bilatéraux ou régionaux spécifiques

Il s'agit à la fois des Bourses du Commonwealth, (voir Grande-Bretagne) pour la partie financée par le Canada ainsi que de plusieurs programmes géographiques visant la Chine, l'Organisation des Etats Américains, le CARICOM, le Chili ou encore le Brésil.

Ces programmes sont mis en œuvre par l'ACU pour les bourses du Commonwealth et par le BCEI pour les autres. Notons que les financements aux bourses AUF ne sont pas considérés comme des bourses du Gouvernement au contraire de celles du Commonwealth.

⁶ ACDI, Evaluation du programme canadien des bourses, 2005 ; Sites internet de l'ACDI, du CRDI, du ministère des Affaires étrangères et du BCEI.



Programme de Bourses Internationales du Gouvernement du Canada

Géré par le BCEI, il s'agit d'un programme d'environ 6 millions de dollars annuels (4,1 millions €) permettant de verser annuellement des bourses à 250 à 325 étudiants étrangers provenant de quelque 60 pays essentiellement pour des masters (1 an), des doctorats et des séjours de recherche. Aucune autre information n'est disponible à ce stade.

Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier)

Ce programme vise à appuyer le dispositif d'attractivité des établissements canadiens en direction des doctorants hautement qualifiés. Les bourses s'élèvent à 50 000 \$ par année pendant trois ans durant les études de doctorat et un an pour les masters.

Le Programme tient compte de trois critères d'évaluation de même pondération, à savoir l'excellence universitaire, le potentiel de recherche et les compétences en leadership. Il est ouvert à l'ensemble des pays. Quelques 150 à 160 bourses sont octroyées annuellement pour une durée maximum de 3 ans. Elles sont réparties également entre les trois organismes subventionnaires :

- les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)
- le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)
- le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)

Programme canadien des Bourses de la Francophonie

Le Programme canadien de bourses de la Francophonie est un programme de bourses conçu pour renforcer les capacités institutionnelles grâce à la formation des ressortissants de 37 pays en développement, membres de la Francophonie et bénéficiaires de l'aide publique au développement du Canada. Le financement de ce programme relève entièrement du gouvernement du Canada qui en a confié la gestion au consortium Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et à l'ACDI. Tout comme dans le cas des Bourses belges, ces bourses sont liées au programme de coopération liant le Canada avec ses pays partenaires.

Avec un budget de 37 millions de dollars canadiens pour la période 2010-2014 et de 40M (27,5 M€) pour le programme 2014-2019, ce programme finance en moyenne entre 80 et 90 bourses annuelles.

Fonds pour l'octroi de bourses d'études pour les dirigeants africains de demain

Avec un budget de 5 millions de dollars canadiens sur la période 2014-2019, le projet vise à préparer la prochaine génération de leaders innovants en Afrique sub-saharienne. Il appuie des jeunes professionnels africains prometteurs à devenir des leaders en matière de politique et d'administration publique en offrant des bourses pour 120 à 130 jeunes femmes et hommes afin de compléter une maîtrise en l'administration publique au Canada.

Jubilé de diamant de la reine Elizabeth II - Bourses d'études

Avec un budget de 10 millions de dollars canadiens sur la période 2014-2019, il s'agit d'un programme de bourses d'études supérieures pour des étudiants de pays en développement du Commonwealth pour qu'ils étudient au niveau de la maîtrise ou reçoivent une formation spécialisée au Canada.

Le projet est financé à l'aide de dons des provinces, des territoires et du secteur privé recueillis sur une période de cinq ans, ainsi que d'une contribution de 10 millions de dollars du gouvernement du Canada. Des universités versent également des contributions en argent et en nature, dont des services d'administration des bourses pour assurer la durabilité du programme.



Quelques conclusions

- Le dispositif de bourses comprend de nombreux programmes et acteurs, dont aussi ceux relatifs à la recherche, via le CRDI ou à l'innovation par le biais du MITACS. Le dispositif des affaires étrangères est assez peu visible, avec une absence de statistiques sur les pays bénéficiaires.
- On dénombre deux opérateurs principaux : l'ACDI, opérateur officiel de la coopération et le BCEI, issus des universités canadiennes.
- Le programme bénéficie d'une grande visibilité internationale pour un nombre assez restreint de bourses. Selon les statistiques disponibles, un millier de bourses annuelles.
- On relève une grande attractivité de l'enseignement supérieur canadien, malgré un support de bourses peu lisible et un nombre assez réduit de bourses.



ANNEXE E : LISTE DES PERSONNES CONTACTÉES

En France

AEFE

Véronique CHAMPIGNY, cheffe du service Orientation et enseignement supérieur, Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Laurent METAIS, adjoint à la cheffe de service Orientation et enseignement supérieur, Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Campus France

Fabrice AUBRY, responsable du service décisionnel de la direction des systèmes d'information de Campus France

Sophie BEJEAN, présidente de Campus France et du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, présidente du comité « Stratégie nationale de l'enseignement supérieur »

Fabrice CADUC, chargé de mobilité Asie, Campus France

Olivier CHICHE-PORTICHE, directeur du département de la coordination géographique à Campus France

Ambroise DIETERLE, chargé de mobilité Europe à Campus France, anciennement chargé d'accueil au CNOUS

Gilles FOUCHER, chargé de mobilité Afrique Campus France, anciennement chargé d'accueil au CNOUS

Béatrice KHAIAT, directrice générale de Campus France

Marie-Sophie LAURIER, responsable qualité des programmes de mobilité, direction de la coordination géographique de Campus France

Jean-Pascal, Matteo, service d'appui aux espaces Campus France

Thierry VALENTIN, directeur général adjoint de Campus France

Louise WATTS, responsable du service des projets européens, Campus France

Cnous

Jean-Paul ROUMEGAS, sous-directeur des relations internationales, des relations institutionnelles et de la culture du Cnous

Jean-Pierre TAISNE, adjoint au sous -directeur des relations internationales, des relations institutionnelles et de la culture du Cnous

MAEDI

Sandrine AUBERGER-UNG, auditrice à l'Inspection générale des Affaires étrangères (MAEDI)

Jacques BIAU, chef du pôle Renforcement des institutions et des territoires, MAEDI/DGM/DBM/GOUV

Marie-Christine CHARLIEU, responsable du pôle Pilotage des opérateurs et de la mobilité, MAEDI/DGM/DCUR/ES

Clélia CHEVRIER-KOLACKO, sous-directrice de l'enseignement supérieur, MAEDI/DGM/DCUR/ES

Sandra Cohen, cheffe du pôle des études en France, DCERR, MAEDI

Guillaume GARRETA, attaché de coopération universitaire, ambassade de France en Russie

Barbara GENDRIAUX, Rédactrice sur la politique d'attractivité et le pilotage des espaces Campus France, MAEDI.

Anne GRILLO, directrice de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche, MAEDI/DGM/DCUR

Pascal HAJAALI, chef du pôle Solidarité, MAEDI/DGM/DPR/RES

Marc HALTEAU, chef du pôle Financier, MAEDI/DGM/DPR/RES

Yannick LE ROUX, Responsable du pôle des partenariats universitaires et scientifiques Afrique, Amérique du Nord, Moyen-Orient, Amérique centrale, latine et Caraïbes, MAEDI/DGM/DCE2R/ESR

Yann LORVO, adjoint au chef de la mission du réseau, chef du pôle Rayonnement, MAEDI/DGM/DPR/RES.

Gautier MIGNOT, directeur général adjoint, MAEDI/DGM

Jérôme PASQUIER, inspecteur général des Affaires étrangères, MAEDI/INS, président du comité de pilotage de l'évaluation

Patrick PEREZ, chef du pôle Solidarité et pays en crise, MAEDI/DGM/DPR/RES

Véronique PICARD, pôle Evaluation et performance, MAEDI/DGM/DPR/PRG

Sainte-Phaniéla PIERRE, auditrice à l'Inspection générale des affaires étrangères (MAEDI)

Romain RAGOT, rédacteur sur les finances publiques et la réforme de l'Etat, MAEDI/DGM/DBM/GOUV

Ximena RODRIGUEZ, pôle Evaluation et performance, MAEDI/DGM/DPR/PRG

Véronique de ROHAN CHABOT, pôle Evaluation et performance, MAEDI/DGM/DPR/PRG

Alain VERNINAS, chef de la mission des programmes, MAEDI/DGM/DPR/PRG

Sophie VILLERET, rédactrice au pôle Rayonnement, MAEDI/DGM/DPR/RES



MENESR

Elisabeth ALGAVA, département des études statistiques du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Jean-Luc CLEMENT, conseiller, MENESR/DREIC

Marianne DE BRUNHOFF, déléguée générale, MENESR/DREIC

Jérôme HARNOIS, département des études statistiques du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Benoît LABAT, adjoint au chef du département Stratégie, expertise et gestion des programmes de coopération internationaux, MENESR/DGESIP/DGRI

Valérie LIOGIER, département des études statistiques du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Judikaël REGNAUT, sous-directeur des relations internationales, MENESR/DREIC

Yves VALLAT, adjoint pour l'enseignement supérieur, Mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, MENESR/DGESIP/DGRI

Grandes écoles, universités, centres de recherche

Pascale CASTAING, responsable de la formation initiale d'Eurecom, Sophia Antipolis

Jacques COMBY, président de l'université Lyon 3, président de la commission des relations internationales et européennes de la Conférence des présidents d'universités.

Isabelle CREPON, directrice de l'ENSTA ParisTech et vice-présidente de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs.

Myriam DUBOIS-MONKACHI, co-directrice de la scolarité de Sciences Po

Ridha ENNAFA, enseignant et directeur de recherche formation doctorale au sein du Centre Interuniversitaire de Recherche, Culture, Formation et Travail CIRCEFT, fondateur de l'Observatoire de la vie étudiante, Paris VIII-Saint-Denis. Co-auteur de l'ouvrage « Les étudiants étrangers en France »

Ulrich FINGER, directeur d'Eurecom, Sophia Antipolis

Caroline HANRAS, responsable des relations internationales d'Eurecom, Sophia Antipolis

Saad PAIVANDI, professeur à l'université de Nancy, auteur de plusieurs ouvrages sur les étudiants étrangers en France

Yves POILANE, directeur de Telecom ParisTech, président de la commission Relations internationales de la Conférence des grandes écoles

Serge SLAMA, maître de conférence à l'université Paris Ouest Nanterre, spécialisé sur le droit des étrangers, membre du Centre de recherche et d'études sur les droits fondamentaux

Francis VERILLAUD, directeur des affaires internationales de Sciences Po

Antoine BRICOUT, Chef du Service pour le renforcement des capacités au Sud, Département Mobilisation de la recherche et de l'innovation pour le développement, IRD - Institut de Recherche pour le Développement

Etudiants

Caixiao DIAO, boursière chinoise, étudiante de Sciences Po (1^{ère} année)

Othmane EL FERDAOUS, secrétaire général *Alumni* Sciences-Po Paris

DINH Hai Nguyen, boursier Eiffel vietnamien (anglophone) postulant au double diplôme titre d'ingénieur avec Télécom Paristech à Eurecom Sofia-Antipolis

Ayernor HARRIET, boursière ghanéenne étudiante de Sciences Po (4^e année)

Yongshan HE, boursière chinoise étudiante de Sciences Po (1^{ère} année)

Tomasz IZDORCZYK, boursier polonais (anglophone) de l'ambassade de France à Varsovie étudiant à Eurecom Sofia-Antipolis (diplôme national de master)

Fang LAN, boursière chinoise étudiante de Sciences Po (2^e année)

LE Minh Tri Tue, boursier Eiffel vietnamien (anglophone) postulant au double diplôme titre d'ingénieur avec Télécom Paristech à Eurecom Sofia-Antipolis

Shafieihanjari MARZIEH, boursière iranienne, étudiante de Sciences Po (2^e année)

Seohyeon PARK, boursière coréenne (Bourses d'Excellence Blaise-Pascal), étudiante à Sciences Po (5^e année)

PHAN The Vinh, boursier Eiffel vietnamien (anglophone) postulant au double diplôme titre d'ingénieur avec Télécom Paristech à Eurecom Sofia-Antipolis

Efsratios SYGKOUNAS, boursier grec (anglophone) de l'Institut français d'Athènes, titulaire d'une bourse de couverture sociale, étudiant à Eurecom Sofia-Antipolis (diplôme national de master)



TRAN Thanh Toan, boursier Eiffel vietnamien (anglophone) postulant au double diplôme titre d'ingénieur avec Télécom Paristech à Eurecom Sofia-Antipolis

Christos TSEKES, boursier grec (anglophone) de l'Institut français d'Athènes, titulaire d'une bourse de couverture sociale, étudiant à Eurecom Sofia-Antipolis (diplôme national de master)

Lou XINFANG, boursière chinoise, étudiante de Sciences Po (5^e année)

Zhengying ZHANG, boursier Eiffel chinois (anglophone) admis sur titre d'ingénieur avec Télécom Paristech à Eurecom Sofia-Antipolis

Au Burkina Faso

Vincent BAILOU, ancien boursier burkinabè Ecole Boule, 2004

Nicolas BARRO, vice-président Enseignement, université Ouagadougou 2

Rabiou CISSE, président de l'université Ouagadougou 1

Jérôme COMPAORE, ancien boursier burkinabè doctorat Paris 2, 2010-2012

Paul Antoine DECRAENE, attaché de coopération Gouvernance à l'ambassade de France au Burkina Faso

Olivier DEFLANDRE, proviseur du lycée Saint-Exupéry de Ouagadougou

Alain DEMAISON, attaché de coopération Enseignement supérieur, recherche, éducation, francophonie, santé à l'ambassade de France au Burkina Faso

Olivia DJOULDE, assistante conseillère d'orientation, Espace Campus France (Institut français de Ouagadougou)

Mathieu FAU-NOUGARET, expert technique international, Enseignement supérieur et recherche scientifique à Ouagadougou

Annick GIRAUDEAU, gestionnaire du service des bourses et du suivi des anciens boursiers à l'ambassade de France au Burkina Faso

Inoussa GUIRE, ancien boursier burkinabè doctorat Paris 10, 2012-2015

Franck HUMBERT, Conseiller de coopération et d'action culturelle, directeur de l'Institut français (y compris de l'Espace Campus France) à l'ambassade de France au Burkina Faso

Jean-Marc LEBLANC, représentant de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) au Burkina Faso

Marine LELOUP, attachée culturelle, directrice adjointe de l'Institut français au Burkina Faso

Marcellin NAMEMA, ancien boursier burkinabè du Centre d'étude et de recherche en développement international, Clermont-Ferrand, 2007-2008

Bertin NONGUIERMA, directeur des Bourses, Centre national de l'information, de l'orientation scolaire et professionnelle et des bourses (CIOSPB), ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Burkina Faso

Seydou SAWADOGO, ancien boursier burkinabè du Centre d'étude et de recherche en développement international, Clermont-Ferrand, 2012-2013

Sabine SOME, ancienne boursière burkinabè Doctorat, Ecole des hautes-études en sciences sociales, 2012-2015

Abdoulaye TRAORE, ancien boursier burkinabè doctorat, Paris 11, 2012-2015

Olivia TRAORE, responsable de l'Espace Campus France (Institut français de Ouagadougou)

Eliane YAMEOGO, gestionnaire du service des bourses et du suivi des anciens boursiers, ambassade de France au Burkina Faso

Au Canada

Basel ALASHI, vice-président du Bureau canadien de l'éducation internationale à Ottawa, chargé des programmes de développement international, ancien boursier du gouvernement français en 1996

ANH Thu Phan, étudiant vietnamien de l'école Polytechnique de Montréal

Jean-Christophe AUFRAY, conseiller pour la science et la technologie à l'ambassade de France au Canada, à Ottawa, anciennement attaché de coopération scientifique à l'ambassade de France en Israël

Véronique BARIL, responsable de programme et des partenariats internationaux au Fonds de recherche Nature et Technologies du Québec, à Québec

Ingrid BENNECIB, conseillère d'orientation du collège Stanislas à Montréal, établissement conventionné AEFÉ

Frédéric BESSAT, attaché de coopération universitaire à l'ambassade de France au Canada, à Ottawa, anciennement conseiller culturel à l'ambassade de France au Pakistan

Larissa BEZO, directrice des partenariats internationaux au Bureau canadien de l'éducation internationale à Ottawa

Eric BOSCO, chef du développement des affaires et des partenariats à Mitacs, bureau de Montréal, ancien président de la société XYZ imaging

Emmanuel BOUCHER-FASSETT, conseiller en affaires internationales, ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, à Québec

Gail BOWKETT, directrice Recherche à Universités Canada, à Ottawa

Gilles BRETON, professeur titulaire et futur directeur de l'Ecole supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, ancien vice-recteur de l'université Laval à Québec

Catherine BRIAT, conseillère culturelle à l'ambassade de France au Canada, à Ottawa



Magalie BRICAUD, attachée de coopération scientifique et universitaire près le consulat général de France au Québec à Montréal
Don BUCKINGHAM, président de la Commission de révision agricole du Canada à Ottawa, président du Conseil canadien des tribunaux administratifs, ancien boursier du gouvernement français en 2004
Stéphane CARRIER, directeur France et Afrique de « Les Offices jeunesse internationaux du Québec » à Montréal
Heather CAYOUILLE, directrice adjointe Partenariats et programmes à Universités Canada, à Ottawa
Armelle CHATAIGNER-GUIDEZ: assistante du conseiller pour la science et la technologie à l'ambassade de France au Canada, à Ottawa
CHI HOANG Tran, étudiant vietnamien de l'école Polytechnique, résident permanent au Québec, Université de Montréal
Julie CONRAD, gestionnaire des programmes Vannier-Banting et des bourses, Institut de recherche en santé du Canada à Ottawa
Leanne COOPER, directrice adjointe Education, bureau des partenariats pour le développement social, secteur des partenariats pour l'innovation dans le développement, ministères des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement à Ottawa
DANG DUC Tue, étudiant vietnamien autofinancé de l'université Laval à Québec, résident non permanent au Québec, ancien boursier du gouvernement français
François DEFRANCE, proviseur adjoint et directeur des études du collège Stanislas à Montréal, établissement conventionné AEFÉ
Agathe Fiset, directrice des relations extérieures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, à Québec
Jean-Marc FONTAN, professeur au département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal (Uqàm), centre de recherche sur les innovations sociales, responsable de l'incubateur universitaire Parole d'excluEs
Pascale GARREC, proviseur du lycée Claudel à Ottawa, ancienne proviseure du lycée français de Tanger et proviseur adjointe du lycée français de Londres
Jean-Michel GENEST, étudiant en maîtrise en relation internationales à l'université d'Ottawa, organisateur en chef du colloque étudiant « La mobilité des idées, des conflits et des personnes dans les affaires mondiales », le 1^{er} avril 2016
Eric GEORGES, co-directeur (français) du groupe de recherche interdisciplinaire sur la communication, l'information et la société, professeur à l'Université du Québec à Montréal (Uqàm)
Nancy GILL, chargée de mission mobilité, à l'ambassade de France au Canada, à Ottawa responsable Campus France Canada
Jean LABRIE, directeur adjoint des programmes académiques internationaux Education internationale et jeunesse, ministère des Affaires étrangères à Ottawa, ancien directeur adjoint de l'école de sciences politiques de l'Université Laval à Québec
Francis LANGLOIS, analyste principal Études économiques à Montréal international
NGUYEN DANG Quang, étudiant vietnamien de la formation conjointe Institut national des sciences appliquées de Lyon - Polytechnique Montréal
NGUYEN Pham, étudiant vietnamien en marketing à la John Molson School of Business, université de Concordia
NGUYEN Phuong Anh, étudiante vietnamienne en sciences économiques à l'Université de Montréal
NGUYEN Sava, ancien étudiant vietnamien de l'université Concordia, naturalisé canadien, administrateur de la page Facebook Sinh Viên Montréal
LE Long, étudiant vietnamien à l'École de technologie supérieure de Montréal
Lissa MATYAS, directrice des partenariats internationaux à Mitacs, bureau de Montréal
Nathalie PELLETIER, conseillère sénior du bureau des relations internationales de Polytechnique Montréal, Université de Montréal
Nicole PERNOCK, responsable de l'Espace Campus France de Montréal
Clémence RAMPILLON, chargée de mission auprès de l'attachée de coopération scientifique et universitaire près le consulat général de France au Québec à Montréal
Frédéric RAYMOND, bio-informaticien, ancien boursier du gouvernement français en 2005, titulaire d'une bourse d'études supérieures du Canada des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) de 2006 à 2009, boursier Mitacs de 2011 à 2013, à Québec
Sylvain ST-AMAND, directeur du service des relations internationales à l'Université du Québec à Montréal (Uqàm)
Tony TOUFIC, directeur du Programme canadien de bourses de la Francophonie au Bureau canadien de l'éducation internationale à Ottawa
TRAN Manh Tung, ancien étudiant vietnamien en génie industriel à Montréal

En Chine continentale

Matthieu AUSSEIL, coordinateur national de Campus France en Chine, adjoint à l'attaché de coopération universitaire (poste vacant jusqu'en septembre 2016) à Pékin
Youyao CHEN, adjointe à l'attachée de coopération universitaire du consulat de Shanghai
Ang CHIN BY, chargée de mission coopération universitaire et scientifique, ambassade de France à Pékin
Siegfried FAU, responsable de l'Espace Campus France de Shanghai
Sylvain FERRARI, directeur de Paris Tech en Chine
Gilles FLEURY, professeur et directeur de Centrale Pékin



Claude GOUDET TROTTEY, inspectrice de l'Education nationale, représentante de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la zone Asie-Pacifique (Pékin)

Alain HOUILLE, proviseur du lycée français de Shanghai, précédemment en poste en Roumanie

Bei HUANG, professeur de littérature à l'université de Fudan, ancienne boursière Eiffel (Shanghai)

Tong JIANG, ingénieur assistant à l'East China Architectural Design & Research Institute, diplômé de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, ancien boursier Eiffel (Shanghai)

Juliette JIN, chargée de mission coopération universitaire et scientifique, ambassade de France à Pékin

Fabrice LACOMBE, conseiller de coopération et d'action culturelle, ambassade de France à Pékin, directeur de l'Institut français

Pierre LEMONDE, conseiller pour la science et la technologie, ambassade de France à Pékin, précédemment en poste en Afrique du Sud

Hui LI, diplômée de l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP Europe), ancienne boursière Eiffel (Shanghai)

Lan MA, responsable adjointe des programmes d'éducation à l'étranger, bureau des relations internationales de l'université de Pékin

Amaëlle MAYER, attaché de coopération universitaire, consulat de France à Shanghai

Antoine MYNARD, directeur du bureau du CNRS en Chine (Pékin)

Joachim NASSAR, directeur français de l'école d'ingénieur Shanghai Jiao Tong University-Paris Tech, université de Jiao Tong (Shanghai)

Yan Karen QU, chercheuse, ancienne boursière Eiffel (Pékin)

Fabrice ROUSSEAU, adjoint au conseiller de coopération et d'action culturelle, ambassade de France à Pékin, directeur adjoint de l'Institut français

Yan TANG, chargée de projet au bureau de l'Agence française de développement de Pékin, ancienne boursière Eiffel (Pékin)

Liu ZENGLU, directeur adjoint de l'école d'ingénieur Shanghai Jiao Tong University -Paris Tech, université de Jiao Tong (Shanghai)

Yichi ZHANG, ancien boursier Eiffel (Pékin)

A Hong Kong

Eric BERTI, consul général de France à Hong Kong et Macao

Andrew BURNS, directeur de The Bank of Asia, membre du club de la légion d'honneur, chapitre de Hong Kong

Mei CHAN, ancienne boursière « Yersin » (Hong Kong)

Lavender CHEUNG, représentante de Campus France près le consulat général de Hong Kong, ancienne boursière

Jamie Anne CHI, chargée de programme au Transgender Resource Center, ancienne boursière (Hong Kong)

Anne DENIS-BLANCHARDON, conseillère de coopération et d'action culturelle, consulat général de Hong Kong

Servane GANDAIS, attachée de coopération éducative et linguistique, consulat général de Hong Kong

Arnaud LANUQUE, gestionnaire du service de coopération et d'action culturelle, consulat général de Hong Kong

Stéphane LEROY, directeur de l'Alliance française de Hong Kong, précédemment en poste en Australie

Steven LI, chargé de communication au service de coopération et d'action culturelle, consulat général de Hong Kong, ancien boursier

Valérie MARTINEZ, coordinatrice à la Hong Kong University des enseignements de français dans le secondaire

Denis Charles MEYER, directeur du programme de français à l'université de Hong Kong

Adeline NEUMANN-ROSSELOT, chargée de l'orientation au lycée français international de Hong Kong, créatrice et coordinatrice du réseau Agora, Agence de l'enseignement du français à l'étranger

Isabelle SAVES, attachée de coopération universitaire et scientifique, consulat général de Hong Kong

Christian SOULARD, proviseur du lycée français international Victor Ségalen de Hong Kong

Nahmida WADHWANI, bénéficiaire d'une bourse linguistique (Hong Kong)

Ka-Jah WONG, Business France, ancien boursier (Hong Kong)

Au Maroc

Ramzi AAMMOU, responsable Club France Maroc/Plateforme France Alumni

Anne AICHROTH, responsable de la politique interne et de l'équipe économique à l'ambassade de Grande-Bretagne à Rabat

Françoise AGOUMI, coordinatrice nationale au niveau des classes préparatoires en charge du dossier des bourses et concours depuis 2000, Lycée Mohammed V, Casablanca

Safia AKHEZZAN, étudiante en 4e année, Ecole nationale de commerce et de gestion, Casablanca, participant au groupe de discussion de l'Ecole nationale de commerce et de gestion

Omar ALAMI, directeur des relations internationales de l'Ecole Hassania des travaux publics

Fouad M. AMMOR, coordinateur du programme Tempus Maroc au sein du Bureau Erasmus +, Maroc

Noura ARROUM, Etudiante en 2e année à l'école Hassania des Ingénieurs, Casablanca



Amine BARKATE, directeur de l'Ecole française des affaires, Casablanca
Yasmina BENBRAHIM, boursière Excellence-Major marocaine, étudiante de Sciences Po (5^e année)
Houssine BENCHATER, gestionnaire des bourses d'études et de stage Espace Campus France Maroc
Samir BENNANI, directeur des études, Ecole Mohammedia d'ingénieurs
Mohcine BERRADA, président-directeur général du groupe *L'Etudiant* Maroc
Jean-Marc BERTHON, conseiller de coopération et d'action culturelle, directeur général de l'Institut français, ancien sous-directeur de la Mission de la Langue française et de l'éducation au sein de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats au MAEDI
Abir BOUJNAH, étudiante en 2e année école Hassania des Ingénieurs, Casablanca
Fatine BOUJNOUNI, étudiante en 2e année école Hassania des Ingénieurs, Casablanca
Saadia BOUKDIR, responsable des classes préparatoire au ministère de l'Education nationale du royaume du Maroc
Salma CHAHIR, étudiante en 4e année, Ecole nationale de commerce et de gestion, Casablanca, participant au groupe de discussion de l'Ecole nationale de commerce et de gestion
Chantal CHAULET, responsable de la communication et du développement, Espace Campus France Maroc
Rajaa CHERKAOUI vice-président pour la recherche, la coopération et le partenariat à l'université Mohammed V
Habiba CHOUKRI, étudiante en 4e année, Ecole nationale de commerce et de gestion, Casablanca, participant au groupe de discussion de l'Ecole nationale de commerce et de gestion
Philippe CONFAIS, directeur général de la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc
Hajar DADI, étudiante 2e année école Hassania des Ingénieurs, Casablanca
Christophe DE BEAUVAIS, attaché de coopération scientifique et universitaire auprès de l'ambassade de France au Maroc, ancien directeur des relations extérieures de l'Ecole polytechnique
Marc ELLUL, coordinateur des établissements français, ambassade de France au Maroc
Youssef ELZAHIRI, chef de service responsable de l'organisation de l'enseignement en classe préparatoire au ministère de l'Education nationale du royaume du Maroc
Karima GHAZOUANI, adjointe du directeur du « National Erasmus Plus Office », au sein du bureau de Erasmus+ Maroc
Laetitia GRAUX, chargée de programmes, section « Développement social et rural » au sein de la délégation de l'Union européenne à Rabat
Rachel GUILLOUX, proviseure adjointe du lycée Lyautey, Casablanca
Mohamed HILALI, étudiant en 4e année, Ecole Nationale de Commerce et de Gestion, Casablanca, participant au groupe de discussion de l'Ecole nationale de commerce et de gestion
Michel HOUDU, conseiller adjoint chargé de la coopération scolaire et universitaire, de la recherche et des établissements français, détaché aux Affaires étrangères, ambassade de France au Maroc
Leïla KERNOUA, attachée de coopération universitaire, responsable de l'Espace Campus France Maroc
Mohammed MAAROUFI, directeur général de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs à Casablanca
Ali MEDDIOUI, étudiante en 2e année école Hassania des Ingénieurs, Casablanca
Mustapha METAICH président de l'Association des Centraliens du Maroc
Martina MOELLER, représentante du Deutscher Akademischer Austausch Dienst, (DAAD, Office Allemand des échanges universitaires) au Maroc
Said MOUDAFI, secrétaire général de l'Association marocaine des ingénieurs des Mines-Intermines Maroc
Asmaa MOUHIB, étudiante en 2e année école Hassania des Ingénieurs, Casablanca
Safaa OMARI, étudiante en 4e année, Ecole nationale de commerce et de gestion, Casablanca, participant au groupe de discussion de l'Ecole nationale de commerce et de gestion
Sylvain QUATRAVAUX, directeur adjoint de l'Espace Campus France Maroc
Abdelhafid RERHAYE, coordinateur du collectif des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)
Mohamed SAADI, étudiant en 2e année école Hassania des Ingénieurs, Casablanca
Touria SAIDI, étudiante en 4e année, Ecole nationale de commerce et de gestion, Casablanca, participante au groupe de discussion de l'Ecole nationale de commerce et de gestion
Payam SHAHRJERDI, attaché de coopération, responsable du pôle Gouvernance à l'ambassade de France au Maroc
Sirine TAHERI, étudiante en 2e année école Hassania des Ingénieurs, Casablanca
Sara TAIFOURI, étudiante en 4e année, Ecole nationale de commerce et de gestion, Casablanca, participant au groupe de discussion de l'Ecole nationale de commerce et de gestion
Claude THOINET, proviseur du lycée Lyautey, Casablanca
Abdelkebir TIWARI, chef de division au sein de la direction de la coopération du ministère de l'éducation nationale et de la formation des cadres du royaume du Maroc
Norredine TOUHAMI, directeur des relations internationales au ministère de l'Enseignement supérieur du royaume du Maroc
Karim YACOUBI, chef de division des établissements ne relevant pas des universités, au ministère de l'Enseignement supérieur



Talal ZEBIB, étudiant en 4e année, Ecole nationale de commerce et de gestion, Casablanca, participant au groupe de discussion de l'Ecole nationale de commerce et de gestion

Autres contacts

Dorina ANGELESCU, Programme Manager – *Head of Sector / Selection Coordinator Erasmus+*, Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture

Virginie BLEITARCH, Responsable de la Division Éducation, Formation, Emploi, Agence Française de Développement

Sandrine DOUCET, députée de la Gironde et membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Hélène FERRER, coordinatrice de la Coalition éducation, représentante de Coordination Sud

Marc HEIRMAN, Conseiller d'Ambassade, Service de l'Évaluation Spéciale, Service Public Fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, Belgique

Andrew HOGG, Directeur éducation de Total

Les intitulés sont ceux qui étaient effectifs au moment des rencontres et ne tiennent pas compte des changements d'organigrammes intervenus depuis.



ANNEXE F : LISTE DE LA DOCUMENTATION EXPLOITÉE

Corpus législatif

Il s'agit d'un groupe de documents ne pouvant être dissociés les uns des autres car analysés ensemble ils reconstituent durant la période traitée l'évolution législative en matière d'entrée et de séjour sur le territoire national.

- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (art. L.311-1 et 2, 11, 313-10 et R.311-10)
- Code du travail (art. L. 5221-1 et suiv., R. 5221-1, 4, 20 et 32)
- Décret n° 99-1 du 4 janvier 1999 relatif à la motivation des refus de visas opposés aux étudiants étrangers
- Arrêté du 29 juin 1999 modifiant l'arrêté du 28 juillet 1989 fixant les conditions d'application du régime de sécurité sociale des étudiants
- Circulaire du 12 mai 2000 sur l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers par la mise en place de conventions relatives à la simplification des démarches administratives conduisant à la délivrance d'un titre de séjour portant la mention étudiant.
- Circulaire du 26 mars 2002 sur les conditions d'entrée et de séjour en France des étudiants étrangers et modalités de renouvellement des cartes de séjour « étudiant »
- 13 décembre 2004 : Directive 2004/114/CE relative aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat
- 12 octobre 2005 : Directive CE 2005/71 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants des pays tiers aux fins de recherche scientifique (harmonise la procédure d'accueil des scientifiques étrangers au sein de l'Union sur le modèle français)
- 27 janvier 2006 : Circulaire relative à la procédure d'instruction des demandes de visa de long séjour pour études
- 18 décembre 2006 : Recommandation n° 2006/961 du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilité transnationale dans la Communauté à des fins d'éducation et de formation
- 11 mai 2007 : Décret n° 2007-801 relatif aux autorisations de travail délivrées à des étrangers, à la contribution spéciale due en cas d'emploi d'un étranger dépourvu d'autorisation de travail et modifiant le code du travail
- 22 août 2007 : circulaire relative aux autorisations de travail
- 7 octobre 2008 : Circulaire relative à l'appréciation du caractère sérieux des études des étudiants étrangers
- 20 novembre 2008 : Circulaire relative à l'accord franco-gabonais relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au co-développement du 5 juillet 2007 (premier des accords de ce genre)
- 3 février 2009 : Arrêté relatif à la création de l'allocation financière « Parcours de réussite professionnelle »
- 29 mai 2009 : Circulaire relative à la mise en œuvre de la procédure de délivrance du visa de long séjour dispensant de titre de séjour
- 25 juin 2009 : Arrêté fixant la composition du dossier de demande d'agrément des associations ayant pour objet le placement d'étrangers désireux de venir en France en vue d'y accomplir un stage en entreprise ou d'y suivre une formation professionnelle ET circulaire relative à la situation des étudiants étrangers dont les titres de séjour viennent à échéance à la fin de l'année universitaire et concernés par les perturbations ayant affecté certains établissements ou sites universitaires
- 31 juillet 2009 : Circulaire relative aux étrangers qui viennent en France suivre un stage
- 24 novembre 2009 : Circulaire relative à la délivrance de la carte de séjour temporaire portant la mention « salarié » ou « travailleur temporaire » au titre de l'admission exceptionnelle au séjour (avec son appendice « synthèse des bonnes pratiques des services instructeurs » et son addendum du 18 juin 2010)
- 7 avril 2010 : Circulaire relative à la mise en œuvre des dispositions relatives à l'admission au séjour et au travail de l'Accord franco-bénois relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au co-développement du 28 novembre 2007
- 8 avril 2010 : Arrêté portant modification de l'arrêté du 25 juin 2009
- 9 juillet 2010 : Circulaire sur l'allocation financière Parcours réussite professionnelle (Parp)
- 11 mars 2011 : Circulaire relative aux taxes liées à l'immigration et à l'acquisition de la nationalité
- 31 mai 2011 : Circulaire dite « Guéant 1 » sur la maîtrise de l'immigration professionnelle
- 29 décembre 2011 : décret portant revalorisation des taxes liées à l'immigration
- 12 janvier 2012 : Circulaire dite « Guéant 2 » sur les taxes liées à l'immigration et à l'acquisition de la nationalité
- 31 mai 2012 : abrogation des circulaires Guéant avec une nouvelle circulaire sur l'Accès au marché du travail des diplômés étranger
- 11 février 2013 : Arrêté portant agrément d'associations pour le placement de stagiaires étrangers
- 12 février 2013 : Proposition de loi relative à l'attractivité universitaire de la France
- 30 mai 2013 : Décret modifiant le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités
- 10 juin 2013 : circulaire relative aux modalités de délivrance des titres de séjour pluriannuels prévus par l'article L.313-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- 30 juillet 2013 : Circulaire relative aux conséquences des articles 86 et 109 de la loi du 12 juillet 2013 relative à l'ESR
- 18 août 2014 : Décret n° 2014-921 modifiant diverses dispositions relatives au droit au séjour et au travail des étrangers
- 30 juillet 2015 : Décret n° 2015-938 portant diverses modifications du droit au séjour des étrangers (article R.311-7)
- 1^{er} septembre 2015 : arrêté autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Etudes en France ».



Rapports institutionnels sur l'attractivité

- Rapport d'information de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale sur la politique éducative extérieure. Juin 2001
- Stratégie de développement de la mobilité internationale des étudiants et attractivité de l'enseignement supérieur français. Rapport annuel (2003-2004) du conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants. Septembre/octobre 2004
- Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020 : enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France. Mohamed Harfi. Rapport du Commissariat général du plan. Septembre 2005
- Rapport sur la valorisation de la recherche. Inspection générale des Finances et inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la recherche. Janvier 2007
- La mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur. Jean-Richard Cytermann. Rapport de l'inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la recherche. Septembre 2007
- L'ouverture internationale et européenne dans les politiques académiques. Albert Prévos et Thierry Berthé. Inspection générale de l'Education nationale et inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Septembre 2008
- Attirer les talents : les travailleurs hautement qualifiés au cœur de la concurrence internationale. Rapport de l'OCDE. Décembre 2008
- L'action internationale des écoles liées au MEEDDM. Daniel Benadon, Serge Arnaud, Alain Soucheleau. Conseil général de l'environnement et du développement durable. Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Novembre 2010
- Etudier en France : le choix de plus de 50 000 étrangers chaque année ». Infos Migrations n° 27. Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'immigration. Novembre 2011
- Rapport interministériel sur l'accueil des étudiants étrangers. Inspection générale des Affaires étrangères, Inspection générale de l'Administration du ministère des Finances, Inspection générale de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Inspection générale des finances. Avril 2013
- Rapport sur l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Jean-Pierre Gesson. Ministère des Affaires étrangères et ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Juin 2013
- Evaluation de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur du ministère de la Culture et de la communication pour les étudiants des pays asiatiques. Inspection générale des affaires culturelles. Septembre 2013
- Etudiants étrangers et marché du travail : une comparaison Allemagne, France, Royaume Uni. Nicolas Charles et Cécile Jolly avec la contribution de Frédéric Lainé. Rapports et documents. Rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective. Novembre 2013
- Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique entre l'Afrique et la France. Hubert Védrine, Lionel Zinsou, Tidjane Thiam, Jean-Michel Severino, Hakim El Karoui. Ministère de l'économie et des finances. Décembre 2013.
- La coordination de l'action internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Inspection générale des Affaires étrangères et Inspection générale de l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche. Janvier 2014
- Examen de l'OCDE des politiques d'innovation : France 2014. Novembre 2014
- Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Nicolas Charles, Quentin Delpech, Julian Michelet. France Stratégie. Janvier 2015
- Pour une société apprenante - Propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur. Sophie Béjean et Bertrand Monthubert. Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Septembre 2015
- Préparer la France à la mobilité internationale croissante des talents, Cecilia García-Peñalosa et Étienne Wasmer, *Les Notes du conseil d'analyse économique*, n° 31, mai 2016

Documentation du MAEDI

- L'action extérieure de la France pour l'éducation dans les pays en développement (2010-2015). Direction générale de la mondialisation. Ministère des Affaires étrangères et du développement international.
- Mobilité, migration et développement : orientations de la politique française. Direction générale de la mondialisation. Ministère des Affaires étrangères et du développement. Septembre 2013
- Vade Mecum des programmes Eiffel (2009-2016)
- La France et l'Europe dans le monde, Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France - 2008-2020, Alain Juppé et Louis Schweitzer, juillet 2008

Documentation des opérateurs

- L'enseignement supérieur français vu depuis l'Europe. Les notes d'Edufrance n°5. Mai 2006
- Classements internationaux : une mise en perspective européenne. Les notes de Campus France n° 13. Mai 2008
- Anciens étudiants étrangers : les clubs France, relais francophiles et réseaux d'influence. Note de Campus France n° 20. Mars 2010
- Mondialisation de l'enseignement supérieur et stratégies internationales. Repères Campus France n° 6. Gilles Breton. Juin 2011
- Attractivité de la France dans le domaine de l'enseignement supérieur : points forts, points faibles. Repères Campus France n°7. Juillet 2010
- Les étudiants étrangers en France : image et attractivité. Enquête exclusive Campus France –TNS Sofres. Octobre 2011
- La mobilité des étudiants du Moyen-Orient. Les notes de Campus France. Hors-série n°4. Octobre 2012
- La mobilité des étudiants d'Asie et d'Océanie. Les notes de Campus France. Hors-série n°6. Mars 2013
- La mobilité des étudiants d'Afrique sub-saharienne et du Maghreb. Les notes Campus France. Hors-série n°7. Juin 2013
- La mobilité des étudiants du pourtour méditerranéen. Les notes de Campus France. Hors-série n°8. Juin 2013
- La mobilité des étudiants d'Amérique latine et Caraïbes. Les notes de Campus France. Hors-série n°9. Septembre 2013
- Etude comparative sur l'attractivité de l'enseignement supérieur en Allemagne, Chine, Espagne, Italie et Royaume-Uni. Les notes de Campus France n°43. Décembre 2013
- Forces et diversité de la mobilité des étudiants européens. Les notes de Campus France n°44. Mai 2014
- La mobilité des étudiants du Moyen-Orient. Les notes de Campus France. Hors-série n°10. Octobre 2014
- La mobilité des étudiants d'Asie et d'Océanie. Les notes de Campus France. Hors-série n°12. Novembre 2014.
- La mobilité des étudiants d'Amérique latine et des Caraïbes. Les notes de Campus France n°13. Novembre 2014
- La mobilité des étudiants d'Afrique sub-saharienne et du Maghreb. Les notes Campus France. Hors-série n°14. Septembre 2015



- Circulaires de l'AEFE concernant l'attribution des bourses Major-Excellence (2011,2013, 2014)

Documents année par année

Avant la période d'étude

7 mars 1986 : Arrêté portant création d'une commission de coordination pour l'orientation des boursiers étrangers de 3e cycle en formation en France

18 janvier 1988 : Arrêté portant création d'un comité permanent d'orientation des boursiers

1991 : circulaire n° 52/DGRCST/MM du 25 juin 1991 du ministère des Affaires étrangères sur la répartition Crous/Egide. L'instruction n° 42/SPE/PM/m-PMI du 19 juillet 2000 du Directeur général de la Coopération Internationale et du Développement rappelle que tous les boursiers issus de la zone de compétence de l'ancien ministère de la Coopération sont gérés par l'association Egide, de même que les stagiaires, quel que soit leur pays d'origine (ex-champ ou ex hors-champ) et les étudiants de toutes origines affectés dans des ministères autres que ceux de l'EN, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et de la Communication

15 avril 1997 : Arrêté relatif à la création d'un traitement automatisé d'informations nominatives dans les missions de coopération et d'action culturelle du ministère de la coopération (voir également l'arrêté du 3 mai 1994)

21 septembre 1999 : Arrêté modifiant l'arrêté du 27 décembre 1983 (déjà modifié le 9 décembre 1985) fixant le régime des bourses accordées aux étrangers boursiers du Gouvernement français (voir également les arrêtés du 8 juin 2000, du 9 avril 2001 et du 31 décembre 2002 (dernier en date concernant le montant de l'allocation d'entretien fixé à 615 euros/mois) et la décision ministérielle du 9 juillet 2003)

Juin 2001 : Rapport d'information de l'assemblée nationale sur la politique éducative extérieure de la France

Juillet 2001 : « Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France : diagnostic, et propositions », rapport d'Elie Cohen au ministre de l'EN et au ministre des AE

Mars 2002 Cervantes Mario et Guellec Dominique, Fuite des cerveaux : mythes anciens, réalités nouvelles, l'Observateur de l'OCDE, mars 2002

Mars 2003 : Rapport sur l'« Attrait et qualité des études scientifiques universitaires »

Mars 2003 : Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs, rapport de L'Observatoire de la vie étudiante

2003 : Convention de mandat MAEE/Egide (2003-2007)

2003 : Instructions d'application des prestations concernant les BGF (qui seront actualisées en 2010)

2004

Janvier 2004 : Rapport IGAE-IGAENR La coordination de l'action internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Janvier 2004 : rapport Audric-Binder « L'enseignement supérieur français dans la compétition internationale – Propositions pour une agence »

Janvier 2004 : Rapport de Jean-Paul Anciaux sur « Le logement étudiant et les aides personnalisées »

Février 2004 : Etude préalable à l'enquête nationale de l'Observatoire de la vie étudiante sur les conditions de vie et d'études des étudiants étrangers

Septembre 2004 : Rapport du Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants « Stratégies de développement de la mobilité internationale des étudiants et attractivité de l'enseignement supérieur français »

Octobre 2004 : rapport au Premier ministre : Financements de l'enseignement français à l'étranger - Réagir et s'unir pour un nouvel élan

Gouverner par les instruments. P. Lascoumes et P. Le Galès (dir.), Presses de Sciences Po

Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : L'exemple d'Edufrance, transfert d'outre-manche ou création indigène ?, Revue française d'administration publique 3/2004

2005

1er janvier 2005 : le MESR confie à la Fnak (avec l'association Bernard-Gregory et l'Amue-CPU) la coordination du réseau de Centres de mobilité français « ERA-More »

6 janvier 2005 : arrêté relatif à la cotutelle internationale de thèse

Février 2005 : Evaluation de « La politique des bourses » du MAE (1998-2004)

21 février 2005 : lettre conjointe du DGCID/MAE et du DRIC/MENESR en date du 21 février 2005 au directeur d'Edufrance lui demandant d'élaborer un plan d'action stratégique

11 mai 2005 : Décret n° 2005-450 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international

Juin 2005 : Rapport IGAENR Les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités

23 juin 2005 : Référé de la Cour des comptes sur le GIP EduFrance et l'accueil des étudiants étrangers en France

30 juin 2005 : Rapport d'information du sénat sur « L'accueil des étudiants étrangers en France »

Juillet 2005 : Plan d'action d'EduFrance

septembre 2005 : rapport du Commissariat général du plan : Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020

septembre 2005 : Note d'EduFrance Les procédures de candidature d'un étudiant étranger dans les universités françaises : un parcours parfois difficile

octobre 2005 : Etude du Conseil économique et social : « Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers : Quelles finalités ? Quels moyens ? »

Novembre 2005 : Note d'EduFrance sur les agences européennes de promotion en matière d'enseignement supérieur

15 décembre 2005 : Rapport au ministre des Affaires étrangères « Propositions pour une politique des mobilités universitaires »

2006

18 avril 2006 : loi n° 2006-450 de programme pour la recherche

Mai 2006 : note EduFrance/MAE : L'enseignement supérieur français vu depuis l'Europe



Juillet 2006 : rapport au premier ministre « Les aides aux étudiants, les conditions de vie étudiante, comment relancer l'ascenseur social ? »
Septembre 2006 : Note d'EduFrance Enseignement supérieur dans les pays francophones d'Afrique : tendances et défis
Octobre 2006 : Comparative study on policies towards foreign graduates, Study on admission and retention policies towards foreign students in industrialised countries, International Centre for Migration Policy Development
Novembre 2006 : Rapport IGF-IGAENR-Deloitte sur la gestion des bourses de l'enseignement supérieur
8 décembre 2006 : Circulaire n° 2006-202 relative aux modalités de délivrance des diplômes dans le cadre du dispositif LMD
Décembre 2006 : Rapport de la Mission d'audit de modernisation sur l'exercice de la tutelle du ministère des affaires étrangères sur les opérateurs de la coopération culturelle et technique
Décembre 2006 : Les étudiants étrangers en France - Actes du colloque des 30 novembre et 1er décembre 2006
Le système de prise en charge des frais d'inscription universitaire. L'exemple du Royaume-Uni, David Mascré, Fondapol
Les classements internationaux d'universités ont-ils un sens ? Pierre Buhler, Telos
Diplômés du monde entier : rejoignez-nous ! Jakob von Weizsäcker, Telos

2007

Janvier 2007 : ERA-More devient Euraxess (désormais coordonné par la CPU)
Janvier 2007 : Rapport IGAENR La valorisation de la recherche Juin 2007 : Rapport d'information du sénat sur les services des visas
Juillet 2007 : Rapport IGAENR La mesure de la performance dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF dans l'enseignement supérieur
10 août 2007 loi relative aux libertés et responsabilités des universités
Septembre 2007 : Rapport IGAENR La mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres)
Septembre 2007 : Note de Campus France Politiques menées en direction des étudiants étrangers
Septembre 2007 : Rapport de l'OCDE L'impact des politiques économiques sur l'investissement en éducation supérieure
Septembre 2007 : Enquête du Haut Conseil de la Coopération Internationale et de la CPU sur Les relations des universités avec les pays en développement
Octobre 2007: International student mobility: patterns and trends, Observatory on borderless higher education
L'Abandon des études supérieures, ouvrage réalisé pour l'Observatoire de la vie étudiante
Le temps des immigrés. Essai sur le destin de la population française, François Héran, La République des idées/Seuil
Faire payer les étudiants non ressortissants de l'Union européenne, Benoît Mojon, Telos
L'université est aussi un marché, Thierry Madiès, Telos
Libérer l'université, Bernard Belloc, Telos

2008

The Global Competition for Talent: Mobility of the Highly Skilled, rapport de l'OCDE avril 2008 : Rapport au ministre de l'ESR « Un réseau d'agences pour la vie étudiante »
Avril 2008 : Rapport d'audit de l'IGAENR et de l'IGAE sur « La gestion des bourses du gouvernement français »
Mai 2008 : Note de Campus France Classements internationaux : une mise en perspective européenne
Septembre 2008 : Rapport IGAENR L'ouverture internationale et européenne dans les politiques académiques
Septembre 2008 : Les étudiants étrangers en France, enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie réalisée pour l'Observatoire national de la vie étudiante
octobre 2008, Note de Campus France pour le conseil d'orientation du GIP Agence CampusFrance sur La mobilité étudiante sortante en France
Décembre 2008 Rapport Le Gourrierec et Asséra de préfiguration de l'Epic Campus France

2009

19 mars 2009 : Note de Campus France pour le conseil d'orientation
Juillet 2009 : Politiques de vie étudiante des universités, ouvrage réalisé à l'initiative de l'Observatoire de la Vie étudiante, en partenariat avec la Conférence des Présidents d'Universités

2010

Actualisation des instructions d'application des prestations concernant les BGF
13 janvier 2010 : Arrêt du Conseil d'Etat donnant une interprétation nouvelle des dispositions du code de l'éducation sur l'usage de la langue française
Février 2010 : L'action extérieure de la France pour l'éducation dans les pays en développement (2010-2015), MAEDI/DGM
Février 2010 : Rapport d'activité 2009 du délégué interministériel à l'orientation
Mars 2010 : Note de Campus France Anciens étudiants étrangers : les Clubs France, relais francophiles et réseaux d'influence
Avril 2010 : Projets d'Indicateurs d'internationalisation, Indicators for Mapping and Profiling Internationalisation (analysé par Campus France)
Juillet 2010 : Note Campus France Les organismes nationaux de promotion de l'enseignement supérieur : éléments de comparaison en Europe et dans le monde
Juillet 2010 : Rapport IGAENR Contrôle de l'ouverture sociale et de la diversité dans les classes préparatoires aux grandes écoles
13 octobre 2010 : Communication de la Cour des comptes à la commission des finances du sénat sur Le Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux (Egide) ET rapport du sénat + auditions
Lutter contre la pauvreté, Le développement humain et La politique de l'autonomie, Esther Duflo, La République des idées
Novembre 2010 : La mobilité, seconde condition du progrès technique, Repères Campus France
Novembre 2010 : Note de Campus France La mobilité des étudiants d'Europe



Novembre 2010 : Rapport sur l'action internationale des écoles liées au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de la mer
2011

La France et la formation professionnelle supérieure à l'international, MAEDI/DGM

7 décembre 2011 : Rapport d'information de la Mission d'évaluation et de contrôle de l'assemblée sur les financements extrabudgétaires de la recherche et de l'enseignement supérieur

Janvier 2011 : Circulation des personnes dans un monde global, diaspora de la connaissance et migration d'élites, Repères Campus France

Janvier 2011 : Note de Pierre Buhler sur le modèle économique de Campus France

Février 2011 : Mobilité étudiante : succès et échec de Processus de Bologne, Repères Campus France

Mars 2011 : Course à l'excellence : dix erreurs à éviter lors de la création d'universités de rang mondial, Repères Campus France

Avril 2011 : Course mondiale aux talents : les Etats-Unis sont-ils menacés ?, Repères Campus France

Mai 2011 : Réponse de la France au Livre vert sur le « cadre stratégique commun de recherche et d'innovation de l'Union européenne »

11 mai 2011 : Circulaire n° 2011-0009 sur les modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes en partenariat international

Juin 2011 : Mondialisation de l'enseignement supérieur et stratégies internationales, Repères Campus France

Juin 2011 : Rapport IGAE/IGAENR sur le transfert des activités internationales du Cnous à Campus France

Juillet 2011 : Attractivité de la France dans le domaine de l'enseignement supérieur : points forts, points faibles, Repères Campus France/OST

Août 2011 : Faire réussir nos étudiants, faire progresser la France, rapport de Terra Nova

Septembre 2011 : Cadre stratégique commun de recherche et d'innovation « Horizon 2020 »

Octobre 2011 : Circulaire du 31 mai sur les étudiants étrangers: un contresens historique, note de Terra Nova

Octobre 2011 : Enquête Campus France - TNS Sofres « Les étudiants étrangers en France : image et attractivité »

Les Mondes Etudiants, enquête Conditions de vie 2010, Observatoire national de la vie étudiante

Les étudiants et le mérite, A quoi bon être diplômé ? Observatoire national de la vie étudiante

La Jeunesse du monde, Dominique Reynié, Fondapol, Lignes de Repères

L'académie au pays du capital, Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, Fondapol, PUF, L'Innovation politique

Les Mondes Etudiants, enquête Conditions de vie 2010, Observatoire national de la vie étudiante

Les étudiants et le mérite, A quoi bon être diplômé ? Observatoire national de la vie étudiante

La Jeunesse du monde, Dominique Reynié, Fondapol, Lignes de Repères

L'académie au pays du capital, Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, Fondapol, PUF, L'Innovation politique

Peuples éduqués, peuples révolutionnaires ? Monique Dagnaud, Telos

« Étudier en France : le choix de plus de 50 000 étrangers chaque année », Infos migrations, Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, n° 27

Décembre 2011 : Rapport de la mission de préfiguration de l'Epic Campus France réalisée par Christian Demuynek

2012

Mobiliser les compétences des migrants et de la diaspora au service du développement : quelques pistes stratégiques, MAEDI/DGM et OCDE

Janvier 2012 : Les étudiants étrangers : nouveaux ennemis de l'intérieur ?, note de Terra Nova

Mai 2012 : Guide Les Alumni, un nouvel horizon, du MAE/DGMDP/ATT/UNIV

Juin 2012 : Rapport de la Cour des comptes sur la politique française d'aide au développement

27 août 2012 : Plan d'action pour la diplomatie économique, présenté à l'occasion de la Conférence des ambassadeurs dont c'était le thème central

Septembre 2012 : Les Mobilités étudiantes, ouvrage réalisé à l'initiative de l'Observatoire de la Vie étudiante

Septembre 2012 : L'immigration des étudiants étrangers en France, étude réalisée par le Point de contact français du Réseau européen des migrations

Octobre 2012 : La mobilité des étudiants du Moyen-Orient, Les notes hors-série de Campus France

Le nouvel âge de la solidarité, Pauvreté, précarité et politiques publiques, Nicolas Duvoux, La République des Idées

Octobre 2012 : Rapport de la mission nationale d'évaluation de l'opération Campus

Novembre 2012 : Assises nationales de l'ESR avec une contribution de Campus France (rapport des Assises)

18 décembre 2012 : 1^{er} Cimap

2013

Premier State of Higher Education de l'OCDE

Mars 2013 : La mobilité des étudiants d'Asie et Océanie, Les notes hors-série de Campus France

Avril 2013 : Rapport interministériel sur l'accueil des talents étrangers

2 avril 2013 : 2e Cimap

Mai 2013 : Rapport IGAENR Évaluation des dispositifs d'accompagnement des personnes présentes dans les campements

Mai 2013 : agenda stratégique « France Europe 2020 »

Mai 2013 : Des enseignements en anglais à l'Université, note de Terra Nova

Juin 2013 : Rapport IGAENR Evaluation de l'efficacité du dispositif d'appui à l'internationalisation de l'économie française

Juin 2013 : La mobilité des étudiants d'Afrique sub-saharienne et du Maghreb et La mobilité des étudiants du pourtour méditerranéen, Les notes hors-série de Campus France

Juin 2013 : Rapport au MAE/MESR sur l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Juillet 2013 : Etude du point-contact français du Réseau européen des migrations Attirer les talents étrangers en France



17 juillet 2013 : 3e Cimap
23 juillet 2013 : loi pour l'enseignement supérieur et la recherche
Septembre 2013 : Rapport de la Cour des comptes sur Le réseau culturel de la France à l'étranger ET sur La Sécurité sociale des étudiants
Septembre 2013 : Mobilité, migration et développement, Orientations de la politique française, MAEDI/DGM
Septembre 2013 : La mobilité des étudiants d'Amérique latine et Caraïbes, Les notes hors-série de Campus France
Octobre 2013 : Rapport IGAENR Evaluation de la politique d'accueil des primo-arrivants
Novembre 2013 : Rapport IGAENR Evaluation de l'organisation et du pilotage des réseaux à l'étranger
Novembre 2013 : Rapport IGAENR Évaluation de la politique de soutien à la vie étudiante
Novembre 2013 : Rapport La réforme de l'asile
Novembre 2013 : Enquête TNS Sofres Campus France Perceptions et attentes des étudiants étrangers - Vague 2
18 décembre 2013 : 4e Cimap
Décembre 2013 : Mise en place du Conseil stratégique de la recherche
Décembre 2013 : La lettre du CEPII : Les étudiants étrangers : un enjeu de la politique migratoire
Novembre 2013 : Rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective : Etudiants étrangers et marché du travail : une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni

2014

Janvier 2014 : Note de la fondation Thomas-More Pour une politique migratoire volontariste et sans tabous
Janvier 2014 : Groupe de travail interministériel relatif aux agences et opérateurs de l'Etat
Janvier 2014 : Rapport d'évaluation de la coordination de l'action internationale en matière d'ESR
Avril 2014 : La modulation de l'exercice de la tutelle et du pilotage des organismes
Avril 2014: Mobility Policy Practice Connect (MPPC), National Workshop Report: France
Mai 2014 : Notes de Campus France : Forces et diversité de la mobilité des étudiants européens
Juin 2014 : Neuf idées pour redonner confiance aux universités et aux universitaires, note de Terra Nova
Juillet 2014 : Rapport d'étape sur la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur
Octobre 2014 : La mobilité des étudiants du Moyen-Orient, Les notes hors-série de Campus France
Novembre 2014 : Etude et note de Campus France et BVA sur l'apport économique des étudiants étrangers en France
Novembre 2014 : Examens de l'OCDE des politiques d'innovation : France 2014
Novembre 2014 : La mobilité des étudiants d'Asie et d'Océanie et La mobilité des étudiants d'Amérique latine et Caraïbes, Les notes hors-série de Campus France
Etude British Council/DAAD : The rationale for sponsoring students to undertake international study: an assessment of national student mobility scholarship programmes
OCDE, Regard sur l'éducation, Note pays France
The Erasmus Impact Study
Décembre 2014 : La sélection à l'université : un engagement de réussite, note de Terra Nova
Observer les mobilités étudiantes Sud-Sud, Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs



ANNEXE G : TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION

Evaluation stratégique des « bourses du gouvernement français »

Cahier des clauses techniques particulières, CCTP N° 15113 DU 15 JUILLET 2015

NOTE LIMINAIRE

La présente évaluation entre dans le cadre des évaluations stratégiques menées par la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM). Cette évaluation a été décidée par le comité des évaluations de la DGM en décembre 2014.

L'évaluation est un exercice basé sur une analyse rétrospective et prospective, confiée à un prestataire extérieur, sélectionné après une mise en concurrence. Elle est réalisée sous la conduite d'un comité de pilotage susceptible d'apporter un éclairage sur l'objet de l'évaluation.

Cette évaluation est menée en parallèle à une démarche de simplification de l'actuel système réglementaire des bourses du gouvernement français (BGF) qui vise à le rendre plus lisible et efficient. Par ailleurs, un audit du processus de mise en oeuvre des bourses sera également conduit.

1. Objet du marché

Evaluation stratégique des « bourses du gouvernement français ».

2. Présentation du dispositif des « Bourses du gouvernement français »

a. Contexte

Au cours des quinze dernières années, le marché international de l'enseignement supérieur s'est vu transformé, avec une forte augmentation du nombre d'étudiants (plus 82,5% en douze ans) et de leur mobilité⁷. La France est le troisième pays d'accueil (7%) d'étudiants étrangers derrière les Etats-Unis (18%) et le Royaume-Uni (11%), et devant l'Australie (6%) et l'Allemagne (5%). Des nouveaux pays (ex : la Chine, les Emirats Arabes Unis) se positionnent progressivement sur ce marché, dont les retombées économiques et en matière d'influence sont désormais avérées⁸, intensifiant de plus en plus la concurrence entre pays d'accueil.

La France dispose actuellement de trois principaux atouts⁹ pour attirer des étudiants étrangers : la grande qualité et la réputation de ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche (bien que les classements internationaux ne reflètent pas la place de la France dans la production scientifique et technologique), des frais d'inscription extrêmement faibles à l'université (contrairement à la plupart des pays pour lesquels l'attractivité des étudiants est aussi une ressource) et une grande richesse de programmes de mobilité et de bourses d'excellence.

En 2013-2014, la France accueillait 295 084 étudiants étrangers¹⁰, soit 12,14% du total des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur français, principalement en niveau licence (43%) et master (45%), originaires, pour près de la moitié, d'Afrique du Nord et subsaharienne, et pour un quart, d'Europe. En 2014, le nombre total de boursiers du gouvernement français s'élevait à 13 550.

b. Les bourses : instrument de la politique de coopération universitaire et scientifique de la France

Il n'existe pas à ce jour de document précisant les orientations stratégiques poursuivies par le dispositif des « bourses du gouvernement français » (BGF). Néanmoins, celui-ci s'appuie sur différents éléments de cadrage stratégique et réglementaire.

⁷ Selon l'OCDE le nombre d'étudiants en mobilité doublera en 2020 par rapport à 2011 pour atteindre les 8 millions

⁸ http://www.bva.fr/data/sondage/sondage_fiche/1630/fichier_note45_apport_economique_campusfrance_bva_25nova7ca0.pdf

⁹ http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/02/4/2013-031_accueil_talents_etrangers_254024.pdf

¹⁰ Source : MENESR 2014



i. Cadre stratégique

Les bourses constituent un instrument de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger, dont l'objectif est de conforter et de promouvoir les positions économiques, politiques et culturelles françaises, en développant ses relations avec les pays émergents, les grands pays prescripteurs et les pays francophones.

Différents axes de cette politique concernent spécifiquement les étudiants étrangers¹¹ :

- La poursuite d'une politique d'attractivité de qualité afin d'attirer les étudiants à fort potentiel qui occuperont demain des fonctions de responsabilité dans le monde politique, économique, culturel de leur pays, dans le public et le privé, et constitueront autant de relais et points d'appui pour le rayonnement de la France. La priorité est ainsi donnée aux étudiants de masters et doctorats, si possible dans le cadre d'une mobilité encadrée, dans des disciplines prioritaires (sciences, sciences de l'ingénieur, économie, droit et sciences politiques). La constitution et l'animation de réseaux locaux d'*alumni* sont la suite logique de cette politique.
- Le soutien aux classes moyennes qui sont au cœur du développement de leur pays et constituent un puissant vecteur de l'image de la France à l'étranger (ex. programmes en soutien à la formation professionnelle des cadres dans les pays du Maghreb).
- La modernisation de l'enseignement supérieur, notamment des pays du Sud avec le financement de pôles francophones d'excellence.

Plusieurs leviers concourent à la mise en œuvre de ces objectifs :

- En amont, il y a l'action du réseau culturel à l'étranger, en particulier la coopération universitaire (soutien et développement de partenariats universitaires) et les « espaces Campus France », qui assurent, en concertation avec l'opérateur Campus France, la promotion des études supérieures en France et qui informent et orientent les candidats potentiels sur une poursuite d'études en France ;
- La politique en matière de visas (étudiants) ;
- Le développement d'accords de reconnaissance mutuelle de diplômes en vue d'une poursuite d'études en France et dans le pays partenaire ;
- Les bourses, outil au service des priorités de la France en termes d'influence ;
- Enfin, l'opérateur Campus France, chargé de la gestion de l'ensemble des programmes des bourses du gouvernement français (du versement des bourses à l'appui pour trouver un logement, bénéficier d'une couverture sociale ou maintenir un lien entre anciens boursiers).

Les « bourses du gouvernement français » visent à soutenir en priorité les partenariats universitaires les plus structurants et à favoriser le développement de la mobilité encadrée, pour tisser des liens spécifiques et les inscrire dans la durée¹².

Par ailleurs, l'instrument bourse concourt également à la stratégie définie pour la **diplomatie économique de la France**, tel que précisé dans l'axe 6 de son plan d'action sur la mobilisation des outils d'influence¹³ : « les bourses en faveur des étudiants étrangers formés en France sont ciblées sur les pays à fort potentiel et en tenant compte des disciplines qui correspondent aux intérêts économiques français ». De plus, l'axe 7 précise que « des instructions sont données pour favoriser et simplifier les procédures d'obtention des visas de court séjour vis-à-vis de certains acteurs des relations bilatérales », dont les étudiants étrangers.

¹¹ Avis n°110 présenté au Sénat (novembre 2014)

¹² Avis AN n°2261

¹³ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-economique-et-commerce/>



Enfin, il est à noter que le PLF 2015 du programme 185¹⁴ comprend deux sous-indicateurs dans l'indicateur 2.2 « Promotion de l'attractivité de la France », permettant le suivi et la vérification de l'atteinte des objectifs de cette stratégie :

- Sous-indicateur 2.2.1 « Pourcentage de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études supérieures en France ou dans le cadre de notre coopération universitaire ».
- Sous-indicateur 2.2.2 « Nombre d'étudiants étrangers inscrits en Master et Doctorat de l'enseignement supérieur français ».

ii. Cadre réglementaire¹⁵

Les « bourses du gouvernement français » (BGF) ont été établies par arrêté interministériel du 27 décembre 1983.

Les BGF sont définies comme une aide à la formation, qui peut être de **trois types** :

1. Bourse d'étude

- Le bénéficiaire est inscrit dans le cycle régulier d'un établissement d'enseignement supérieur en vue de l'obtention d'un diplôme (taux 1, 2 ou 3, selon le niveau d'études licence, master ou doctorat).
- Le bénéficiaire suit une formation linguistique ou pédagogique de courte durée agréée par le ministère de l'éducation nationale. Deux types de bourses : bourse linguistique de courte durée (BLCD) ou bourse de stage pédagogique de courte durée (SPCD).

2. Bourse de stage

Le bénéficiaire a en vue une formation, un perfectionnement ou un recyclage scientifique technique ou professionnel ou il entreprend, au cours de son activité professionnelle des études de spécialisation s'y rattachant. Deux types de stage (taux 1 et 2 respectivement) :

- Stage en complément d'une formation pratique dans la spécialité du boursier.
- Stage de type cursus de perfectionnement ou formations dans les grandes écoles de la fonction publique¹⁶.

3. Bourse de séjour scientifique de haut niveau (SSHN)

Le bénéficiaire participe à un programme de recherches et d'échanges culturels, scientifiques, techniques, technologiques ou industriels de haut niveau (taux de 1 à 4).

Certains **cas particuliers** sont à préciser :

Formations suivies hors France métropolitaine :

- Bourses d'études et de stage « locales » : bourses accordées à des ressortissants de pays « de la zone franc » poursuivant des formations dans les pays suivants : Bénin, Burkina, Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.
- Formation dans un pays tiers et dans les DOM-TOM (hors France métropolitaine et « bourses zone franc »).

Bourses à coût partagé : pour lesquelles certaines des prestations peuvent être prises en charge par un partenaire (hors bourses « locales »). Deux types existent :

- Les bourses à coût partagé avec convention, avec un partenaire institutionnel public ou privé (gouvernement étranger, collectivité locale française ou étrangère, fondation, entreprise française ou étrangère, etc.).
- Les bourses sans convention.

¹⁴ http://www.performancepublique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2015/pap/pdf/DBGPGMPGM185.pdf

¹⁵ Détail précisé dans les « Instructions de programmation 2015 » (MAEDI/DPR)

¹⁶ Ecole Normale Supérieure, Ecole Polytechnique, Ecole Nationale d'Administration, Ecoles Nationales des Impôts, des Douanes et du Trésor, Ecole Nationale de la Magistrature, écoles de police



Actuellement, le dispositif BGF est défini par un ensemble de prestations associées à des droits réglementés. Les bénéficiaires des bourses accèdent au **statut de « boursier du gouvernement français »**, facilitant l'obtention du visa, de la carte de séjour et d'un logement en résidence universitaire.

Les bourses du gouvernement français peuvent être composées d'une ou plusieurs prestations¹⁷ :

- *Allocation d'entretien* : versée mensuellement, elle permet au boursier de subvenir à ses besoins. Elle peut être partiellement ou totalement prise en charge par le pays d'origine du boursier (selon accord bilatéral)¹⁸.
- Tout ou partie des frais de voyage et de transports du pays d'origine au lieu de formation.
- *Couverture sociale* : prestation minimale obligatoire.
- *Frais de formation* : frais d'inscription et de formation (frais pédagogiques), indemnités (achat de livres et de matériel pédagogique, indemnité de thèse ou de mémoire, indemnités particulières à certaines formations) et/ou frais entraînés par des déplacements obligatoires.

A noter, que la dénomination « bourse de couverture sociale » (BCS) est largement utilisée alors qu'il n'existe pas de texte réglementaire qui en fait référence. La couverture sociale est la prestation minimale proposée obligatoirement pour l'accès au statut de BGF.

c. Principales parties prenantes

Les principales parties prenantes du dispositif sont présentées ci-dessous.

ACTEUR	ROLE
MINEFI	Bailleur
MENESR	Bailleur ; Co-tutelle de Campus France
MAEDI/DGM/DCUR	Attribution des bourses gérées par l'administration centrale (Eiffel et autres programmes) et pilotage de l'opérateur Campus France. <i>Actions complémentaires aux BGF: PHC, développement partenariats universitaires, etc.</i>
MAEDI/DGM/DPR	En charge des aspects financiers (négociation et suivi des crédits, élaboration des instructions de programmation, etc.).
Réseau du MAEDI¹⁹	Attribution de bourses, selon enveloppe à disposition du poste. <i>Actions complémentaires : développement de partenariats universitaires, promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, etc.</i>
AEFE	Pilotage et attribution des bourses Excellence Major (508 bourses en 2013).
Etablissements français d'enseignement supérieur	Proposent les candidats aux bourses Eiffel et assurent la formation des boursiers.
AUF	Partenaire complémentaire dans les pays francophones. Il donne des bourses sur les contributions qu'il reçoit de ses membres (dont environ 70% sont octroyées par la France).
Institut français	Gestion des bourses dans le cadre de l'expérimentation du rattachement direct à l'Institut français de certains établissements du réseau ²⁰ . Depuis la fin de l'expérimentation, ces bourses sont gérées par Campus France selon les taux paramétriques (700 bourses en 2013).
Campus France	Opérateur unique pour la mise en œuvre de l'ensemble des programmes de mobilité du MAEDI.
Services consulaires Préfecture	En charge de l'attribution des visas et des titres de séjour.
Bénéficiaires finaux	Etudiants étrangers (bourses d'études) ; professionnels étrangers (bourses de

¹⁷ Instructions d'application de 2003, actualisées en 2010

¹⁸ Le montant de l'allocation d'entretien est fixé à 615 euros par mois, dans le dernier arrêté en date (art.1 arrêté du 31/12/2002).

¹⁹ Postes, Conseillers et attachés pour la coopération universitaire et scientifique, EAF « Instituts français », Espaces Campus France

²⁰ Les postes expérimentateurs ont mis en place des bourses à coûts réels et non pas à coûts paramétriques comme fait hors expérimentation (cf. annexes : Principe de calcul paramétrique).



stage) ; gouvernements étrangers.

d. Autres instruments de la politique de coopération universitaire et scientifique de la France

D'autres outils contribuent à l'atteinte des objectifs de la politique française de coopération universitaire et scientifique de manière complémentaire aux bourses, notamment :

- La promotion de l'enseignement supérieur français (faite par les « espaces Campus France » et par Campus France) ;
- Le dispositif d'échanges d'expertise et scientifiques (« missions d'experts », « invitations », programmes « partenariats Hubert Curien »), gérés par Campus France ;
- Le développement d'accords de reconnaissance mutuelle de diplômes en vue d'une poursuite d'études en France et dans le pays partenaire ;
- Les autres moyens bilatéraux d'influence : subventions utilisées par l'administration centrale du MAEDI pour soutenir des organisations ou par les services culturels pour mettre en place des partenariats locaux, dans les domaines culturel, linguistique et scientifique.

Encadré 1 : Les partenariats Hubert Curien

Le MAEDI finance des aides à la mobilité de courte durée pour des doctorants dans le cadre d'accords bi- et multilatéraux. Ces programmes sont pilotés par l'administration centrale. La sélection, le financement, le suivi et la valorisation se fait de manière conjointe par la France et le pays ou région partenaire. La sélection des projets répond à des thématiques issues d'enjeux partagés. Les bénéficiaires sont sélectionnés sur la base de projets de recherche. Ce soutien à la mobilité propose un cadre favorisant le tissage de liens durables entre équipes de recherche françaises et étrangères.

Outre le dispositif BGF, le gouvernement français finance des bourses via **d'autres canaux**, qui ne donnent pas accès au statut BGF :

- Les postes diplomatiques mettent en œuvre des **programmes de bourses cofinancées localement** sous la forme de subventions versées aux associations et établissements locaux d'enseignement partenaires²¹.
- **L'université franco-allemande (UFA)** attribue des bourses pour plus de 6 millions d'euros. L'université est cofinancée à parts égales par la France et l'Allemagne pour un total de 11,6 millions d'euros en 2014 (dont 2,9M € par le MAEDI). 6 000 étudiants par an en bénéficient.
- **Bourses AUF** : l'Agence Universitaire de la Francophonie, financée en grand partie par le MAEDI, développe ses propres programmes de bourses.
- **Bourses DCSD** : pour des formations de militaires et agents de police étrangers.

e. Description du dispositif de mise en œuvre des BGF

Chaque année la direction des Programmes de la DGM (PRG) édite des « **instructions de programmation** » où sont indiqués les paramètres des différents types de bourses, document à destination des postes et des services centraux en charge des programmes de bourses.

L'**attribution des bourses** se fait principalement par les postes diplomatiques et dans une moindre mesure, par l'administration centrale (notamment dans le cadre des programmes « Eiffel »). La sélection des bénéficiaires suit en général un processus classique d'appels à candidatures suivant des critères prédéfinis et de sélection par un jury, qui comprend normalement la participation d'autres parties prenantes (ex. administration locale, instituts de recherche, AUF, etc.).

²¹ Montants imputés sur la rubrique « Participation à des bourses »



La **gestion de la mise en œuvre** des bourses est assurée depuis 2012²² par un opérateur unique, l'EPIC Campus France, lié au MAEDI par un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), en cours pour 2013-2015. Il est issu de la fusion de plusieurs entités de statut juridique différent (GIP Campus France, Egide et CNOUS). Il est placé sous la tutelle conjointe du MAEDI et du MENESR. Campus France est chargé de proposer un ensemble de prestations aux étudiants bénéficiaires des bourses. Un travail d'amélioration de l'articulation des différentes prestations proposées est prévu (préparation au départ, accueil à l'arrivée, accompagnement pendant le séjour, suivi après les études). Il est à noter que dans certains cas, les postes ne délèguent pas la gestion des bourses à Campus France (1017 bourses en 2013, contre 1325 en 2012).

Campus France réalise également un **suivi pédagogique des étudiants bénéficiaires** pour renseigner la décision du maintien, de la prolongation ou de la suspension d'une bourse. Cependant, cette procédure reste assez lourde à gérer²³.

Par ailleurs, la mise en place et l'animation d'un réseau **d'anciens étudiants, boursiers et stagiaires étrangers, ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou dans le réseau d'enseignement supérieur français à l'étranger**, est énoncé comme un objectif essentiel de la politique d'accueil et de formation des élites étrangères. Ainsi, le MAEDI avait inscrit en 2008 dans la Charte de qualité pour l'accueil des boursiers du gouvernement français²⁴, la nécessité de « pratiquer une politique de réseaux d'anciens » et d'en « constituer des viviers de personnes ressources qui pourront être associées aux actions du poste, notamment celles de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et dans le dialogue avec les différents acteurs de la présence française à l'étranger ». Un guide sur les bonnes pratiques en termes de réseaux d'anciens étudiants a été rédigé par le MAEDI en 2012, pour préparer la mise en place d'un réseau pérenne, la plateforme *Alumni*, action confiée à Campus France et lancée fin 2014²⁵.

Des données de réalisation et d'exécution financière sont disponibles à titre d'information en annexes.

3. Enjeux de l'évaluation

La problématique de cette évaluation est particulière car il s'agit d'évaluer un dispositif qui repose sur la mobilisation d'un instrument, c'est-à-dire un moyen par lequel vont être atteints des objectifs de la politique de coopération de la France. L'« instrumentation de l'action publique » renvoie à l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des instruments (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale. Ainsi, l'enjeu de cette évaluation réside non seulement dans la compréhension des raisons qui poussent à retenir tel instrument par rapport à tel autre, mais aussi à analyser les effets produits par ce choix²⁶.

Par ailleurs, cette évaluation s'inscrit dans l'évolution du contexte dans lequel est mis en œuvre le dispositif BGF, avec :

- un marché international de l'enseignement supérieur qui exige, d'une part, de repenser la pertinence du dispositif au regard des besoins et attentes des publics cibles, et d'autre part, d'accroître la performance du dispositif français face à une concurrence croissante entre pays d'accueil.
- une contraction budgétaire qui appelle à accroître l'efficacité et l'efficacités des politiques publiques de la France.

4. Champ et objectifs de l'évaluation

²² Opérateur créé par décret du 30 décembre 2011, en application à la loi 2010-873 du 27 juillet 2010. Sa mise en place effective a eu lieu le 1 mai 2012.

²³ Campus France communique au MAEDI la base de données comprenant ces données de suivi.

²⁴ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Charte_en_Francais_2008-2.pdf

²⁵ D'autres initiatives ponctuelles ont été développées auparavant, comme le réseau *alumni* de douaniers créé en 2010 à l'initiative de la Sous-direction de la gouvernance démocratique, les réseaux des anciens de l'ENA, de Sciences Po, etc.

²⁶ P. Lascoumes et P. Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de Sciences Po, 2004.



a. Champ de l'évaluation

L'étude couvrira la période 2004-2014.

L'évaluation concerne l'instrument bourse dans toutes ses composantes, financé par le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » (action 2, 3 et 4) et le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » (action 2), bourses attribuées par les postes diplomatiques et l'administration centrale du MAEDI, gérées ou pas par Campus France.

b. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation vise à porter un jugement sur le dispositif des bourses du gouvernement français : sa stratégie et ses objectifs, ses modalités de mise en œuvre techniques et financières, ses modalités de gestion, ainsi que ses modalités de suivi.

L'évaluation poursuit deux objectifs :

- De redevabilité vis-à-vis des citoyens, portant un regard rétrospectif sur les actions réalisées ;
- D'apprentissage à visée prospective, afin d'apporter des éléments de réflexion pour la définition d'un cadre stratégique pertinent, clair et lisible, en accord avec les enjeux actuels.

5. Questions évaluatives

Le prestataire retenu s'attachera à répondre de manière argumentée au questionnement présenté ci-dessous.

Les recommandations, d'ordre stratégique et opérationnel, seront déduites des conclusions de l'évaluation, formulées sur la base des réponses apportées aux questions évaluatives.

QE1 - [Pertinence] - Dans quelle mesure l'instrument bourse répond-il aux besoins et attentes des bénéficiaires ? Dans quelle mesure la stratégie initiale correspond-elle aux enjeux actuels ?

Il s'agira d'avoir une meilleure compréhension de ce qui est aujourd'hui important pour les bénéficiaires (l'argent, le service, le prestige, etc.?) de manière globale et spécifiquement selon les pays / régions d'origine. L'analyse devra également mettre en exergue les attentes des pays partenaires. La perception des BGF par rapport aux bourses proposées par d'autres pays sera intégrée dans l'analyse. Les éléments de réponse devraient permettre d'alimenter la définition d'un instrument bourse modulable et adapté aux enjeux actuels.

Par ailleurs, il faudra tenir compte de la croissante importance accordée aux intérêts économiques de la France et ses conséquences sur la politique d'attractivité universitaire et scientifique (ex. orientations vers les filières professionnalisantes pour des étudiants « solvables » des pays émergents d'Asie et Amérique Latine), ainsi que l'évolution de la réglementation française relative aux stagiaires et doctorants (ex. contrats doctorants).

QE2 - [Efficacité] Dans quelle mesure le dispositif des bourses du gouvernement français a-t-il atteint ses objectifs ? En quoi contribue-t-il à la politique d'attractivité de la France ? Quels axes d'amélioration pourraient être envisagés ?

Une analyse est attendue, notamment concernant :

- **La mise en œuvre du dispositif**

Une attention particulière sera portée :

- Au processus de sélection des candidats : identification des bonnes et mauvaises pratiques, lignes directrices pour le choix des candidats, etc. ;
- À la mobilisation de l'enveloppe bourse par les postes diplomatiques : raisons de l'affectation ou la réorientation des crédits bourses ;



- à la gouvernance du dispositif : les rôles et rapports entre parties prenantes sont-ils clairement définis de sorte à garantir l'efficacité du dispositif ?
- aux démarches administratives des boursiers à l'entrée et à l'installation en France²⁷ ;
- à la lisibilité du dispositif pour les postes, les bénéficiaires et autres parties prenantes ;
- à la visibilité du dispositif (ex. mauvaise dénomination « bourses Campus France »). Cette question se pose d'autant plus que le développement de cofinancements est préconisé.

- **Les effets à moyen-long terme sur les bénéficiaires et plus largement pour les pays partenaires**

L'évaluation devra porter un regard sur les effets attendus sur la formation des cadres dirigeants des pays partenaires, sur le parcours des bénéficiaires (ex. ont-ils été embauchés dans le secteur public ou privé ? en France, dans leur pays d'origine ou dans un pays étranger ?), sur les liens gardés et/ou développés avec la France, etc.

- **Effets pour la France**

De manière plus large, l'évaluation cherchera à analyser l'évolution du positionnement de la France dans le marché international de l'enseignement supérieur et à rendre compte de l'impact du dispositif en termes d'attractivité et d'influence (effet levier pour les partenariats public privé ? Effets sur l'économie française ? Effets sur la diplomatie ou sur le développement de l'enseignement supérieur français à travers les liens gardés avec des anciens boursiers ?).

QE3 - [Cohérence/complémentarité] Dans quelle mesure l'instrument bourse est articulé ou contradictoire avec les autres instruments qui concourent à la politique d'attractivité universitaire et scientifique de la France ? Et plus largement, avec d'autres cadres stratégiques (pays partenaires, Commission européenne, etc.) ?

Il s'agira de rendre compte de l'articulation, éventuelles synergies, effet levier ou contradictions, entre l'instrument bourse et les autres instruments de la politique d'attractivité universitaire et scientifique de la France financés par le MAEDI (ex. bourses hors BGF, promotion de l'enseignement supérieur, échanges d'expertise et scientifique, etc.), mais également avec les bourses financées par d'autres acteurs (ex. collectivités territoriales, MENESR, gouvernements étrangers, AUF, institutions internationales, ONG ou fondations, programmes européens). Une approche différenciée par continents/régions est attendue.

De plus, un regard est attendu concernant la complémentarité économique entre le MAEDI et l'opérateur Campus France (ex. l'appui apporté par les postes diplomatiques à Campus France pour le développement de mandats privés de type BGE).

Plus largement, l'évaluation analysera la cohérence du dispositif avec les documents stratégiques de la politique de coopération française (LOP-DSI, DCP, politique des visas, etc.) et autres documents stratégiques pertinents (ex. programmation conjointe avec l'Europe, accords existants, politique européenne sur la migration des compétences, politique de coopération internationale en matière de recherche et d'enseignement supérieur du MENESR, etc.).

QE4 - [Efficience] Dans quelle mesure le dispositif BGF a-t-il atteint ses objectifs à coût optimal ? Quels axes d'amélioration pourraient être envisagés ?

Dans un contexte de restriction budgétaire, la question du rapport coût-efficacité est posée de manière à améliorer tant que possible l'efficacité des actions menées au regard des ressources financières disponibles.

²⁷ Les démarches administratives liées à l'entrée ou à l'installation en France font partie des domaines d'amélioration souhaités par les étudiants internationaux (http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/02/4/2013-031_accueil_talents_etrangers_254024.pdf).



Plusieurs axes d'analyse peuvent être envisagés:

- **Identification des actions à forte valeur ajoutée** : le "saupoudrage" actuel interroge l'efficacité du dispositif. Quelles composantes ont une réelle valeur ajoutée²⁸ ? Existe-t-il d'autres actions plus efficaces qui pourraient être développées²⁹ ? L'instrument bourse tel qu'utilisé aujourd'hui, constitue-t-il le meilleur instrument en termes de moyens pour atteindre les objectifs poursuivis par la France en matière d'attractivité universitaire et scientifique ?
- **Rapport coût-efficacité** : analyse, marge de progression.
- **Identification des risques** : ex. risque arrêt du financement du partenaire pour les bourses cofinancées.
- **Identification des opportunités** :
 - *Synergies avec d'autres bourses* : notamment entre les BGF et les BGE.
 - *Etudiants étrangers solvables* : comment attirer cette population ?
 - *Organismes de formation* : comment les organismes publics de formation (ENA, IEP, etc.) se positionnent-ils dans le marché international ? Sont-ils déjà financés ou cherchent-ils à l'être par d'autres financeurs (ex. gouvernements étrangers, Banque Mondiale, UE, Banque Africaine, etc.) ? Si c'est le cas, quelle est la plus-value de l'appui français ? Faut-il soutenir des établissements français (Sciences po, etc.) ou des établissements dans les pays bénéficiaires ou encore, développer des filières des établissements d'enseignement supérieur français à l'étranger (campus offshore) ? Comment adapter le dispositif aux regroupements des établissements, et aux COMUEs notamment ? Quelles démarches entament-ils à ce jour dans ce sens ?

6. Eléments méthodologiques

Le **cadrage** de l'étude devra comporter obligatoirement une reconstitution de la structure logique de la stratégie poursuivie par le dispositif des bourses du gouvernement français, une description du dispositif, ainsi qu'un référentiel d'évaluation.

Il est demandé au prestataire de réaliser en début d'évaluation, un **rapport documentaire**, de manière à présenter de manière synthétique un aperçu des actions accomplies sur la période d'évaluation, des éventuels événements ayant eu une incidence sur sa mise en œuvre, une présentation de l'exécution financière, du fonctionnement du dispositif et de sa gouvernance. Ce bilan mettra en exergue les évolutions et tendances sur la période. Les constats issus de ce bilan, serviront à consolider le référentiel d'évaluation et préparer la collecte de données. Ce bilan sera basé sur une analyse documentaire et des entretiens. Une proposition de structure pour celui-ci est attendue dans l'offre technique.

L'analyse évaluative du prestataire reposera sur des données qui pourront être collectées à travers les outils suivants :

- **Des entretiens individuels et/ou collectifs** auprès des principales parties prenantes et autres acteurs concernés par le dispositif.
- **Un benchmark** : des études comparatives ont déjà été réalisées par différents organismes³⁰. Une analyse documentaire et des entretiens complémentaires pourront être réalisés.
- Une analyse des trajectoires des boursiers (études de cas).
- Une enquête auprès des bénéficiaires.
- **Une enquête auprès des postes**³¹ (comportant une partie rétrospective et une partie prospective - attentes des postes).

²⁸ Ex. étude réalisée par Campus France sur la valorisation en Amérique latine des différentes composantes des bourses.

²⁹ Ex. formations par internet, éducation transnationale –ETN- britannique, etc.

³⁰ Voir références en annexe : British Council DAAD, 2014 ; Campus France, 2012 ; France Stratégie, 2015

³¹ Une enquête auprès des postes avait été réalisée dans le cadre de l'évaluation de la politique des bourses menée en 2005



- **Des missions de terrain** (au maximum 3). Les critères de choix des missions devront être précisés dans l'offre technique. Le choix des pays de destination ainsi que les points d'attention de ces visites feront l'objet de discussions avec le comité de pilotage de l'évaluation. Il est rappelé que les frais inhérents à ces déplacements sont compris dans le montant du marché.
- Un **atelier stratégique** avec l'ensemble des services du MAEDI concernés, pour accompagner la réflexion sur la stratégie à venir.

Chaque outil retenu dans l'offre technique doit être présenté brièvement, en précisant la justification de ce choix et les principales informations sur sa mise en œuvre.

Une **présentation argumentée des conclusions et des recommandations**, faisant suite à l'analyse des données collectées est attendue. Les conclusions sont numérotées et découlent des constats présentés en réponse aux questions d'évaluation. Chaque recommandation précise la ou les conclusions qui lui sont liées.

Des variantes à ces propositions méthodologiques pourront être prises en compte.

7. Structure de l'étude, phasage et livrables

La structure de l'étude doit comporter **au minima les 4 phases**³² :

- Phase de cadrage

Cette phase doit permettre de préciser les attentes du commanditaire, de vérifier la bonne compréhension des termes de référence et de stabiliser le cadre général de l'étude.

Dès la notification du marché, le commanditaire convoquera le prestataire pour une réunion de lancement des travaux d'évaluation, lors de laquelle la documentation utile et les coordonnées des personnes à rencontrer seront transmises au prestataire.

Lors de cette phase, sur la base d'une analyse documentaire et d'entretiens, les évaluateurs précisent la structure logique de la stratégie poursuivie par le dispositif BGF et le dispositif de mise en œuvre, le questionnement évaluatif, le référentiel d'évaluation, la méthode d'évaluation, ainsi que l'organisation et le calendrier de l'étude. Les hypothèses de travail de l'étude sont explicitées.

Un document de cadrage est remis par le prestataire et présenté en réunion de comité de pilotage (une Présentation Power Point est attendue). Des amendements à ce document pourront être apportés si nécessaire par le prestataire suite à cette réunion, en tenant compte des commentaires formulés par le comité de pilotage. Cette phase se finalise avec la validation de la note de cadrage par le comité restreint de l'évaluation dans un délai d'une semaine après réception de la note de cadrage révisée si nécessaire suite à la réunion du comité de pilotage.

Livrables :

✓ Note de cadrage (15-20 pages), adressée au commanditaire au plus tard un mois après la réunion de lancement.

- **Phase de collecte**

Lors de cette phase, le prestataire collecte les différentes données nécessaires à tester les hypothèses de travail définies en phase de cadrage.

Un rapport documentaire sur le dispositif BGF est produit, incluant une description du dispositif de mise en œuvre des BGF, une description des évolutions dans la période évaluée et indique les informations existantes utiles à l'évaluation et celles qui restent à rechercher dans le cadre de la collecte des données. Le prestataire présente le rapport documentaire en réunion du comité de pilotage deux semaines avant le départ en mission.

³² Voir calendrier indicatif en p. 17



Lors des missions de terrain, le prestataire rencontre les principaux bénéficiaires et acteurs concernés par le dispositif BGF. Les prises de rendez-vous seront facilitées par le service de coopération de l'Ambassade de France. Chaque mission de terrain se conclue par une réunion de restitution « à chaud » à l'Ambassade de France.

Un rapport des missions de terrain présentant les données factuelles (date, personnes rencontrées, limites rencontrées, etc.) et résumant les principaux constats issus de cette collecte est remis au commanditaire. Un rapport de synthèse des données collectées grâce aux autres outils proposés par le prestataire sont adressés au commanditaire (ex. questionnaires, entretiens, etc.). Ces livrables ne donnent pas lieu à une présentation auprès du comité de pilotage de l'évaluation.

Livrables :

- ✓ Rapport documentaire (10-15 pages), adressé au commanditaire dans un délai de 2-3 semaines à compter de la validation de la note de cadrage.
- ✓ Rapport de mission (10-15 pages), adressé au commanditaire dans un délai d'une semaine à compter de la finalisation des missions de terrain.
- ✓ Rapport(s) de synthèse, adressé(s) au commanditaire dans un délai d'une semaine à compter de la finalisation de la collecte effective des données.

- **Phase d'analyse**

Lors de cette phase, le prestataire analysera les données collectées pour répondre aux questions d'évaluation et formuler des conclusions et recommandations au commanditaire.

Le plan du rapport provisoire d'évaluation est discuté avec le comité restreint de l'évaluation avant la rédaction du rapport. Le rapport provisoire d'évaluation est présenté en réunion du comité de pilotage (une Présentation Power Point est attendue). Les commentaires formulés par le comité de pilotage lors de cette réunion serviront à la finalisation du rapport d'évaluation.

Livrables :

- ✓ Rapport provisoire d'évaluation (maximum 80 pages, hors annexes), établi en respectant la charte éditoriale définie par le ministère pour les rapports d'évaluation (cf. annexe 2). Il est remis au plus tard 2 mois après le début de cette phase.

- **Phase de finalisation du rapport d'évaluation**

En tenant compte des observations du comité de pilotage de l'évaluation formulées lors de la réunion en fin de la phase d'analyse, le prestataire remet au commanditaire dans un délai d'un mois, une première proposition de rapport final de l'évaluation et sa synthèse.

La synthèse de l'évaluation est un document de communication reprenant les principales parties du rapport d'évaluation et notamment la présentation du dispositif, le bilan des réalisations, ainsi que les conclusions et recommandations de l'évaluation. La synthèse doit comporter un sommaire et une quatrième de couverture en vue de sa publication. Le prestataire doit également prévoir la fourniture de 6 photographies libres de droits sur support numérique (300 DPI minimum) permettant de choisir des images pour illustrer l'évaluation pour la 1ère de couverture.

Ces deux livrables sont envoyés aux membres du comité de pilotage de l'évaluation par voie électronique pour recueillir tout éventuel commentaire. Un retour est fait au prestataire dans un délai de deux semaines. Le rapport final d'évaluation est validé par courrier électronique du comité restreint de l'évaluation dans un délai de deux semaines après réception du rapport final d'évaluation révisé si nécessaire par le prestataire suite aux commentaires formulés par les membres du comité de pilotage de l'évaluation.



Une fois le rapport d'évaluation final validé, une réunion de restitution publique est organisée par le commanditaire pour diffuser les résultats de l'évaluation auprès d'un panel large de parties prenantes. Lors de cette réunion, le prestataire réalise une présentation des résultats de l'évaluation (une Présentation Power Point est attendue). Le rapport final et sa synthèse sont publiés sur le site Internet du MAEDI.

Livrables :

- ✓ Rapport final d'évaluation, établi en respectant la charte éditoriale définie par le ministère pour les rapports d'évaluation (cf. annexe 2).
- ✓ Synthèse (20 pages maximum).

Tous les livrables sans exception seront adressés au commanditaire **en versions Word et PDF**.

8. Pilotage de l'évaluation

La structure de gouvernance de l'évaluation sera constituée d'un comité de pilotage de l'évaluation, d'un comité restreint et d'un secrétariat.

Un « comité de pilotage de l'évaluation » sera mis en place à Paris et sera présidé par une personnalité reconnue. Il sera composé de représentants du MAEDI et du MENESR, de la société civile et d'autres parties prenantes, ainsi que de parlementaires. Le comité de pilotage de l'évaluation assure un rôle de conseil, dans le respect de la responsabilité du maître d'ouvrage, à toutes les étapes clés de l'évaluation (note de cadrage, rapport documentaire, rapport d'évaluation).

Le « comité restreint » est composé de représentants des services sectoriels et du pôle de l'évaluation et de la performance du MAEDI, commanditaires de la présente étude, ainsi que du Président du comité de pilotage de l'évaluation. Ce comité réalise la sélection du prestataire et assure le suivi en continu des travaux. Il valide les différents livrables (note de cadrage, rapport documentaire, rapport provisoire, rapport final et sa synthèse). Le comité restreint pourra se réunir autant que nécessaire au cours de l'évaluation et notamment en amont des réunions du comité de pilotage de l'évaluation.

Le « secrétariat » est assuré par le pôle de l'évaluation et de la performance du MAEDI. Il gère l'appel d'offre et le contrat. Il assure le secrétariat du comité restreint et du comité de pilotage de l'évaluation (invitations, compte-rendu). Il assure l'organisation des réunions des comités, la diffusion des livrables aux membres des instances d'évaluation et le lien avec le réseau diplomatique. Il est l'interlocuteur privilégié du prestataire qu'il rencontre dès la notification du marché pour le lancement des travaux d'évaluation.

9. Expertise de l'équipe d'évaluation

Les compétences requises pour cette évaluation sont les suivantes :

- Expérience confirmée dans l'évaluation des politiques publiques ;
- Connaissance de la politique de coopération internationale et de développement de la France et de ses instruments ;
- Connaissance approfondie du champ de la mobilité internationale des étudiants de l'enseignement supérieur ;
- Connaissance de la législation en matière de statut des personnes migrantes.

10. Calendrier indicatif

Pour mémoire, le calendrier des livrables/réunions adopté sera celui qui aura été proposé par le titulaire dans son offre technique. Celui-ci pourra faire l'objet d'aménagements si cela est jugé nécessaire. Tout changement devra être validé par le comité restreint.

Le **calendrier prévisionnel** de l'évaluation est le suivant :



ETAPES DE L'ÉVALUATION	DATES OU DUREES PREVUES
Date limite de réception des offres	30 septembre 2015
Réunion du comité restreint pour la sélection du prestataire	Début octobre 2015
Notification officielle du marché	Fin octobre 2015
Phase de cadrage (octobre - décembre)	
Réunion de lancement avec le prestataire	Fin octobre 2015
Transmission par le prestataire de la note de cadrage	Fin novembre 2015
Réunion du comité de pilotage de l'évaluation pour le cadrage de l'évaluation	Début décembre 2015
Phase de collecte des données (décembre - mars)	
Transmission par le prestataire du rapport documentaire	Mi-janvier 2016
Réunion du comité de pilotage de l'évaluation sur le rapport documentaire	Fin janvier 2016
Missions de terrain	Mi-février 2016
Transmission par le prestataire du rapport de mission et du rapport de synthèse des autres outils de collecte	Mi-mars 2016
Phase d'analyse (mars - mai)	
Transmission par le prestataire du rapport provisoire	Mi-mai 2016
Réunion du comité de pilotage de l'évaluation pour discussion du rapport provisoire	Fin mai 2016
Phase de finalisation du rapport d'évaluation (juin - juillet)	
Transmission par le prestataire d'une première version du rapport final d'évaluation	Fin juin 2016
Mise au point du rapport final	Juillet 2016
Restitution publique de l'évaluation	Septembre 2016

11. Annexes

Annexe 1 : Liste des sigles développés

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

AUF - Agence Universitaire de la Francophonie

BGE – Bourse de gouvernement étranger

BGF - Bourse du gouvernement français

COM - Contrat d'Objectifs et de Moyens

DCP – Document Cadre de Partenariat

DCSD – Direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement du MAEDI

DCUR – Direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche (MAEDI/DGM)

DGM - Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du MAEDI

EAF – Etablissement à autonomie financière

ECF - Espaces Campus France

ENA – Ecole Nationale d'administration

IEP – Institut d'Etudes Politiques

LOP-DSI - Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

MAEDI - Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

MENESR - Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MINEFI - Ministère de l'Economie et des Finances

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques



PHC - Partenariats Hubert Curien

PLF – Projet de loi de finances

PRG - Mission des programmes à la Direction des programmes et du Réseau (MAEDI/DGM)

RES – Mission du réseau à la Direction des programmes et du Réseau (MAEDI/DGM)

Annexe 2 : Présentation et contenu du rapport final

Présentation (page de garde) :

- La page du garde du rapport final rappelle le titre de l'évaluation.
- La date indiquée est celle de l'envoi du rapport final au MAEDI.
- Les noms des membres de l'équipe d'évaluation sont indiqués de même que celui du chef de l'équipe.
- La page de garde porte la mention suivante :
- Ce rapport est un document interne établi à la demande du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle. La décision de diffuser le rapport relève de la responsabilité du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Le rapport contient :

- un **sommaire** détaillé suivi d'une liste des sigles et acronymes utilisés ;
- un **résumé de 2 à 4 pages au maximum** reprenant toutes les parties du rapport, si possible dans le même ordre. Ces dernières sont reprises de manière très succincte ;
- la **description de l'action évaluée** avec le rappel de la problématique qui a justifié l'évaluation ;
- un **rappel méthodologique** : choix opérés, techniques utilisées, étapes du travail d'évaluation ;
- les éléments de **bilan des réalisations** (rapport documentaire) ;
- la réponse aux **questions évaluatives**, par critères d'évaluation ;
- les conclusions et principaux enseignements qui peuvent en être tirés ;
- les **préconisations**, dont le lien est explicité avec les conclusions et principaux enseignements tirés.

Sont placés en annexe :

- Le cas échéant : note (s) présentant des divergences de vues avec l'équipe d'évaluation, de la part de l'une ou plusieurs des parties prenantes.
- Informations additionnelles nécessaires pour soutenir les analyses, conclusions et recommandations contenues dans le rapport.
- La structure logique de l'instrument bourse définie en phase de cadrage.
- Termes de référence de l'évaluation.
- Bref rappel du programme de travail de suivi pour l'évaluation.
- Programme réalisé de la mission de terrain.
- Liste de la documentation exploitée (y compris sites Internet).
- Liste des personnes rencontrées, avec leur fonction.
- Liste du comité de pilotage de l'évaluation.

Annexe 3 : Documentation immédiatement disponible

- La coordination de l'action internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche (Inspections générales MAEDI –MENESR, 2014)
- Rapport sur le transfert des activités internationales du CNOUS à Campus France (Inspections générales MAE – MENESR, 2011)
- Rapport sur l'accueil des talents étrangers (Inspections générales MAE-MINEFI-MENESRMI, 2013)



- Arrêtés relatifs aux BGF : 1983, 1985, janv1988, mars 1988, 1997, 1999, 2002.
- Convention cadre MAE – Campus France (+ avenants)
- COM Campus France 2013-2015
- Données budgétaires programme 185 et 209
- Rapports d'activité Campus France 2012, 2013 et 2014
- Charte qualité pour l'accueil des boursiers en France (2008)
- Etude comparative sur l'attractivité de l'enseignement supérieur : analyse de la concurrence des positions respectives de nos partenaires européens et de la Chine (Campus France, 2012)
- Guide sur les réseaux d'anciens étudiants, boursiers et stagiaires étrangers (MAE, 2012)
- Evaluation de la politique des bourses du MAE (2005)
- Instructions et mode opératoire pour la programmation des BGF (2015)
- Avis pour le PLF 2015, présenté à l'Assemblée Nationale par Benoist APPARU sur l'action extérieure de l'Etat et la diplomatie culturelle et d'influence (octobre 2014)
- Avis pour le PLF 2015, présenté au Sénat par J.LEGENDRE et G. GORCE sur l'action extérieure de l'Etat et la diplomatie culturelle et d'influence (novembre 2014)
- Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020 : Enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France (Commissariat général du plan, septembre 2005)
- Attractivité de la France dans le domaine de l'enseignement supérieur : points forts, points faibles (repères Campus France, juillet 2011)
- Rapport sur l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (J-P. Gesson, juin 2013)
- Etudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume- Uni (Commissariat général à la Stratégie et à la Prospective, novembre 2013)
- Les étudiants étrangers : un enjeu de la politique migratoire (La lettre du CEPII N° 338- décembre 2013)
- Rapport d'étape du comité StraNES (juillet 2014)
- Forces et diversité de la mobilité des étudiants européens (les Notes de Campus France, mai 2014)
- Au-delà de l'influence : l'apport économique des étudiants étrangers en France (Les Notes Campus France, novembre 2014)
- The rationale for sponsoring students to undertake international study: an assessment of national student mobility scholarship programmes (British council DAAD, 2014)
- Mobility Policy Practice Connect (MPPC). National Workshop Report: France (EUA)
- Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur (France Stratégie, janvier 2015)

Annexe 4 : Principe du calcul paramétrique

Le principe du calcul paramétrique réside dans l'appréhension de façon homogène de situations diverses qui ne peuvent être gérées, en terme budgétaire, par un calcul unitaire au cas par cas. Basée sur des moyennes de coûts, la gestion paramétrique induit une mutualisation de la dépense, les opérations à faible coût compensant les opérations plus coûteuses.

Les paramètres sont calculés, chaque année, par le pôle budgétaire de la Mission des programmes à partir des dépenses réelles constatées sur une période de douze mois et selon des données fournies par l'opérateur. La mise en place de la passerelle Prisme – SI Campus France, qui, dans un premier temps, a permis une fiabilisation des données, permet d'affiner le calcul des paramètres, les dépenses réelles "remontant" sur chaque dossier.



Le paramètre prend donc en compte toutes les dépenses réelles liées à une catégorie de moyen, de l'allocation d'entretien (fixée par arrêté ministériel) à toutes les autres prestations dont peut bénéficier un boursier en accord avec l'instruction de 2003 (mise à jour le 15 septembre 2010). Ces prestations incluent aussi bien les frais de formation, les indemnités pour achat de livre, l'indemnité de thèse (dite indemnité "ordinateur"), le différentiel logement, les indemnités pour déplacement en France, indemnités pour formation spécifique (achat de certains équipements dans certains domaines d'enseignement), les frais de premier accueil (hébergement d'attente), la couverture sociale, les activités culturelles. Enfin, le paramètre inclut les frais de gestion de l'opérateur tels que fixés à l'article 6 de la convention cadre du 15 mars 2013 conclue entre l'opérateur et le MAEDI.

Annexe 5 : Données chiffrées du dispositif BGF (à titre d'information)

Données de mise en œuvre pour l'année 2013

En 2013, le nombre total de **bourses du gouvernement français** (BGF) engagées s'élevait à 14 500, dont 1 350 sur des programmes de bourses cofinancées. Le nombre de BGF est en baisse continue depuis une dizaine d'années (22 437 en 2002). La durée moyenne des bourses par bénéficiaire a baissé à 4,6 mois en 2013, alors qu'elle était de 5,5 mois en 2012.

En ce qui concerne l'origine géographique, les boursiers étaient principalement originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (38%), suivis d'Afrique subsaharienne (19%), d'Asie et d'Océanie (16%), du continent européen (18%) et d'Amériques (9%). Les pays émergents (BRICS) bénéficient en 2013 de près de 15% des bourses. S'agissant du niveau d'études, les chiffres traduisent la priorité donnée aux niveaux master et doctorat, qui représentent 93% du total des bourses. Enfin, la répartition par domaine de formation reflète la priorité donnée aux sciences et sciences de l'ingénieur (43% en 2013), ainsi qu'au droit et au management (18% en 2013).

En 2013, l'opérateur Campus France a mis en œuvre près de 29 000 bourses (dont BGF, BGE, bourses d'institutions françaises de type CNRS, bourses Eiffel et autres programmes sur crédits centraux et bourses PHC). Après un démarrage difficile, progressivement cet opérateur améliore sa prestation et devient davantage compétitif ; des efforts sont encore attendus par les pouvoirs publics.



Encadré 2 : Les étudiants étrangers en France en 2013-2014

Plus de trois quarts de ces étudiants étaient inscrits dans les universités (26% plus nombreux qu'en 2002-2003), et un quart, dans d'autres établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, de commerce, classes préparatoires, écoles d'arts, etc.). Ils étaient 43% inscrits en niveau licence, 45% en master et 12% en doctorat. Les principales disciplines choisies par ces étudiants étaient les scientifiques (28%), l'administration, l'économie/gestion (21%) et les disciplines linguistiques et littéraires (20%).

L'Afrique du Nord et subsaharienne apparaît comme la première région d'origine (44,6% alors qu'ils étaient 55% en 2000), suivie de l'Europe (26,7%) et de l'Asie-Océanie (15,34%). Dans le cadre d'une étude réalisée par l'institut BVA en novembre 2014³³, le coût de ces étudiants étrangers pour le budget de l'Etat a été estimé à 3 milliards d'euros environ, pour un apport de ces étudiants à l'économie française de 4,65 milliards d'euros.

Exécution financière en 2014

Le dispositif BGF a bénéficié d'un budget de 75 M€ en 2014, imputés pour 68 M€ sur le programme 185 « Diplomatie d'influence et culturelle » (action 2, 3 et 4) et pour 7 M€ sur le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » (action 2). A cela s'ajoute la subvention versée à l'opérateur Campus France pour charges de service public d'un peu plus de 4M€³⁴. A l'intérieur du programme 185, les 68M€ de crédits bourses sont eux-mêmes ventilés entre les actions « attractivité et enseignement supérieur » (54 ,6 M€), « recherche scientifique» (6,9 M€), « coopération culturelle et promotion du français » (4,5M€) et « enjeux globaux » (2 M€). Les crédits du programme 209 sont imputés sur la ligne « coopération bilatérale »³⁵.

L'évolution des crédits consacrés aux bourses du gouvernement français (BGF) a diminué de manière constante au cours des dix dernières années jusqu'en 2014. En effet, les crédits de la ligne « attractivité et enseignement supérieur » du programme 185 étaient de 54,6M€ en 2014, contre 105 millions d'euros en 2005 et 95 millions d'euros de 2007 à 2009. En 2015, une augmentation de l'enveloppe est observée, avec plus 3 M€, soit un total sur cette action de 57,6 M€.

Evolution du nombre des boursiers par zone géographique 2004-2012

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
TOTAL EUROPE	3654	4002	3575	3602	3259	2986	2991	2755	2335
TOTAL AMERIQUE*	1696	1650	1665	1660	1636	1427	1655	1770	1579
TOTAL ASIE OCEANIE	2719	2980	2983	3015	2915	2812	2777	2662	2174
MOYEN-ORIENT	2289	2570	2435	2326	2067	1962	1761	1697	1641
TOTAL AFRIQUE SUB-SAHARIENNE	4407	4379	3950	3843	3455	3010	2925	2906	3064
MAGHREB	4306	4528	4021	3947	3580	3393	3271	2897	3627
TOTAL GENERAL	19 071	20 109	18 629	18 393	16 912	15 590	15 380	14 687	14 420

³³ http://www.bva.fr/data/sondage/sondage_fiche/1630/fichier_note45_apport_economique_campusfrance_bva_25nova7ca0.pdf

³⁴ Cf. PLF 2014. Crédits ouverts comprenant une part relative à la réserve légale de précaution (montant différent des crédits effectivement versés).

³⁵ Le programme 209 finance essentiellement des bourses de stage dans le cadre de formations organisées par une institution publique (ENA, ENL, etc.) ou dans le cadre d'immersions dans une institution française (Barreau de Paris, Cour de Cassation, Conseil d'Etat). Au total, 1700 bénéficiaires en 2014.



Répartition du nombre de boursiers par disciplines et par zone géographique (2012)

	Europe hors UE		UE		Afrique		Maghreb		Moyen-Orient		Amérique Nord		Amérique Sud	
	Effectifs	en %	Effectifs	en %	Effectifs	en %	Effectifs	en %	Effectifs	en %	Effectifs	en %	Effectifs	en %
Non renseigné	11	1%	55	9%	12	0%	645	18%	21	1%	2	3%	202	13%
Agronomie	23	1%	5	1%	78	3%	81	2%	32	2%		0%	31	2%
Architecture, urbanisme, am. Territoire	31	2%	5	1%	31	1%	59	2%	37	2%	1	1%	18	1%
Art et design	44	3%	11	2%	57	2%	83	2%	37	2%	2	3%	29	2%
Gestion d'entreprises	230	13%	34	6%	225	7%	139	4%	80	5%	3	4%	90	6%
Education et form. des enseignants	125	7%	130	21%	99	3%	221	6%	45	3%		0%	40	3%
Ingenierie et technologies	171	10%	44	7%	272	9%	908	25%	181	11%	6	8%	337	22%
Géographie, Géologie	44	3%	7	1%	215	7%	83	2%	61	4%	2	3%	55	4%
Sciences humaines	63	4%	33	5%	79	3%	33	1%	65	4%	11	15%	41	3%
Langues et philologie	239	14%	46	7%	259	8%	188	5%	340	21%	9	13%	64	4%
Droit	198	12%	40	6%	524	17%	384	11%	175	11%	1	1%	88	6%
Mathématiques, Informatique	68	4%	21	3%	236	8%	211	6%	113	7%	8	11%	123	8%
Sciences médicales	63	4%	9	1%	272	9%	150	4%	114	7%	7	10%	45	3%
Sciences naturelles	182	11%	40	6%	334	11%	232	6%	186	11%	3	4%	128	8%
Sciences sociales	179	10%	135	22%	292	10%	99	3%	127	8%	8	11%	163	11%
Communic. et sciences de l'information	27	2%	2	0%	69	2%	76	2%	22	1%		0%	22	1%
Autres disciplines	19	1%	1	0%	10	0%	39	1%	5	0%	9	13%	31	2%
Total	1717	100%	618	100%	3064	100%	3627	100%	1641	100%	72	100%	1507	100%

Sources : Campus France



ANNEXE H : LISTE DU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉVALUATION

Président du comité de pilotage : Jérôme PASQUIER, Inspecteur des Affaires étrangères

Représentants du ministère des Affaires étrangères :

Mona BOUSSEDRA, rédactrice au pôle échanges scientifiques et recherche pour le développement

Marie-Christine CHARLIEU, responsable du pôle pilotage des opérateurs et de la mobilité

Clélia CHEVRIER, sous-directrice de l'enseignement supérieur

Tiphaine GUELOU, rédactrice au pôle des opérateurs

Yann LORVO, chef du pôle rayonnement

Véronique PICARD, rédactrice au pôle de l'évaluation et de la performance

Sainte-Phaniéla PIERRE, auditrice à l'Inspection générale des affaires étrangères

Romain RAGOT, rédacteur au pôle renforcement des institutions et des territoires

Véronique de ROHAN CHABOT, responsable du pôle de l'évaluation et de la performance

Ximena RODRIGUEZ, rédactrice au pôle de l'évaluation et de la performance

Sarah TALOTÉ, rédactrice au pôle budgétaire

Sophie VILLERET, rédactrice au pôle rayonnement

Représentants d'autres organismes :

Antoine BRICOUT, IRD, chef du service de renforcement des capacités

Véronique CHAMPIGNY, AEFÉ, responsable du Service Orientation et Enseignement Supérieur

Elisabeth CREPON, CDEFI, vice-présidente

Sandrine DOUCET, Assemblée Nationale, députée de la Gironde et membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Hélène FERRER, Coordination SUD, coordinatrice du Réseau Français de la Campagne mondiale pour l'éducation

Andrew HOGG, TOTAL, Directeur éducation

François LANCELOT, AUF, Coordonnateur pôle stratégique

Marie Sophie LAURIER, Campus France, chargée de mission

Laurent METAIS, AEFÉ, adjoint au chef du service orientation et enseignement supérieur

Jean-Luc NAHEL, CPU, conseiller pour les relations internationales

Marc PARCELIER, Sénat, administrateur de la Commission des affaires étrangères

Yves POILANE, Conférence des Grandes écoles, Président

Olivier Chiche PORTICHE, Campus France, directeur de la coordination géographique

Annick SUZOR-WEINER, AUF, directrice du Bureau Europe de l'Ouest

Yves VALLAT, MENESR/DGESIP, Mission Europe et International pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur

Nadine VAN DER TOL, MENESR, DREIC



ANNEXE I : PRINCIPALES PRESTATIONS OUVERTES AUX BOURSIERS BGF

Outre l'allocation d'entretien, d'autres prestations sont ouvertes aux boursiers d'études parmi lesquelles l'indemnité compensatrice de la taxe de titre de séjour, l'indemnité supplémentaire de logement ainsi que l'allocation pour voyages-vacances³⁶... Le tableau suivant en synthétise les principales :

Frais de formation Conformément au Code de l'Education, le titulaire d'une BGF est exonéré des droits d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur, à tout le moins publics. Ils sont soit remboursés au boursier qui en aura fait l'avance, ou réglés directement par l'organisme de gestion à l'établissement de formation.	<p>Ces frais de formation sont dûs à l'établissement d'enseignement supérieur qui reçoit le boursier. Il s'agit de frais essentiellement demandés par les grandes écoles. Ces frais de formation intègrent trois options différentes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les frais de formation sont inscrits dans la réglementation de l'établissement et concernent l'ensemble des étudiants fréquentant cette école ;- Ces frais de formation sont spécifiques à la prise en charge de dépenses liées à l'encadrement de boursiers ;- Ces frais sont liés à la mise en place d'un programme particulier au bénéfice des boursiers. L'organisme de gestion a délégué pour payer ces frais lorsque le montant du devis ne dépasse pas 6 100 € par an et par boursier. Au-delà de cette somme, il doit obtenir l'accord du MAEDI. <p>Dans tous ces cas, l'ensemble des frais de formation est pris en charge, sans plafond déterminé. A deux reprises au moins, en 2012 et 2015, un plafonnement de ces frais a été proposé, comme c'est le cas par ailleurs pour les bourses Excellence/Major ou Eiffel³⁷. Ces deux projets, qui n'ont jamais été appliqués, prévoyaient de plafonner les frais de formation des étudiants à 4 000 € par an.</p>
Frais pédagogiques	<p>Tout boursier d'études peut prétendre à une série de prestations censées prendre en charge des frais pédagogiques spécifiques, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Indemnité pour achat de livres et de matériel pédagogique ;- Indemnité de thèse ou de mémoire (ordinateur et impression des travaux) ;- Indemnité pour déplacements obligatoires dans le cadre de la formation (per diem + billets Ces train/avion)³⁸.
Frais de voyage et de transport	<p>Tant lors de son voyage aller, vers son lieu de destination d'études, qu'à son retour, les boursiers BGF ont droit aux prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- La prise en charge des voyages allers-retours dans la classe la plus économique, y compris les frais de transport à l'intérieur du territoire pour rejoindre sa ville d'affectation ;- La prise en charge de nuitées (jusqu'à 3), dans l'attente de la disponibilité de leur logement définitif ou de leur transfert dans la ville d'affectation- Une allocation pour des bagages complémentaires³⁹. <p>Les coûts des voyages sont budgétisés sur base de coûts paramétriques par poste, basés sur les moyennes des coûts des années antérieures.</p>
Couverture sociale et autres prestations à caractère social	<p>Outre l'inscription à la sécurité sociale étudiante, cette rubrique comportant aussi les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le remboursement de l'affiliation obligatoire à une mutuelle qui permet de disposer d'une assurance « responsabilité civile »- L'affiliation à un régime spécifique de protection sociale pour les étudiants de plus de 28 ans, inéligibles au régime « étudiant » de la sécurité sociale- Des possibilités de prêts et de rapatriement dans des cas de maladies ou de décès.
Accueil en France	<p>La mise en œuvre des BGF comprend également toutes les activités liées à l'accueil en France qui</p>

³⁶ L'indemnité compensatrice concernait le remboursement de la taxe sur le titre de séjour, à la demande du boursier. L'indemnité supplémentaire de logement, différenciant l'île de France et le reste du pays, est versée au boursier dont le loyer mensuel (charges locatives comprises), une fois déduites les aides éventuelles au logement (APL ou ALS) dès lors qu'elles sont connues, est supérieur à 188 €. Quant à l'allocation pour voyage-vacances, il s'agit d'un droit pour tout boursier d'études, sous réserve de succès à l'examen, après un séjour minimum de 9 mois en première année d'étude et avant les 9 derniers mois de la bourse, sauf dans les cas où il s'agit uniquement d'une bourse de couverture sociale (BCS).

³⁷ En effet, seuls 10 % des étudiants suivent des formations payantes, et la moitié de ceux-ci (soit 5 % des boursiers) représentent 87 % de ces dépenses.

³⁸ Ces 3 indemnités, tout comme l'allocation pour voyage et les frais de bagages supplémentaires ont été supprimés pur l'année 2016 et remplacés par une allocation unique annuelle appelée « indemnité de formation », dans le cadre d'un processus de simplification de la mise en œuvre. Cf. MAEDI, Instructions 2016 des BGF ; Campus France, Simplification des prestations BGF, Propositions 2015, avril 2015.

³⁹ Allocation supprimée dans le cadre de la simplification de 2015.



	<p>visent à faciliter l'installation et l'intégration des boursiers BGF. Dans ce cadre, l'opérateur est chargé essentiellement de l'accueil et de l'installation du boursier, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : la préfecture de police, la Caisse d'allocations familiales, l'Office français de l'immigration et de l'intégration, le Centre régional des œuvres universitaires, etc⁴⁰.</p> <p>En 2006, à l'initiative du MAEDI, une « Charte de qualité pour l'accueil des Boursiers du Gouvernement français »⁴¹ a été publiée. Elle s'applique à la totalité de la chaîne d'accueil de l'étudiant : depuis son orientation et sa sélection dans le pays étranger et sa préparation au départ, jusqu'à son retour dans son pays d'origine, en passant par son intégration dans l'établissement où il a choisi d'effectuer sa mobilité. Déclinée en 74 indicateurs de performance et de résultats, elle doit permettre à chaque acteur de situer ses responsabilités tout au long du processus et, à chaque stade de celle-ci, de s'autoévaluer.</p> <p>L'accueil comprend ainsi l'orientation et l'accompagnement à l'arrivée, l'hébergement⁴², les relations avec les différents services publics français dans le cadre de l'installation et, enfin, l'installation et l'intégration au sein de l'établissement.</p>
--	---

⁴⁰ Campus France met ainsi en place, à la rentrée, une plateforme d'accueil des étudiants étrangers à la Cité internationale de Paris en collaboration avec différents partenaires. Le Cnous organisait à Noël un séjour à Paris pour les boursiers étudiant en province.

⁴¹ On y lit notamment que « bien accueillir les étudiants étrangers correspond pour la France à une quadruple nécessité : culturelle, universitaire, économique et politique : culturelle, puisque la France a une longue tradition de diversité culturelle qu'il importe de maintenir ; universitaire, puisque l'accueil des étudiants étrangers permet aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche français d'acquérir la réputation internationale indispensable à leur développement ; économique, dans la mesure où de la qualité de cet accueil dépend en partie la croissance des échanges internationaux de demain avec notre pays ; politique, les étudiants étrangers constituant un important vecteur de notre influence dans le monde ».

⁴² Campus France a signé une convention avec le Cnous pour permettre de réserver des logements aux boursiers. A la rentrée 2009 (donc avant la réforme de 2012), les résidences universitaires ont accueilli 2 793 boursiers du Cnous et d'Egide, ce qui représente moins de 2 % des places offertes.



ANNEXE J : INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Base légale des BGF

- Les arrêtés du 27/12/83 et du 09/09/85 fixant le régime des bourses accordées par le ministère des Affaires étrangères aux étrangers boursiers du gouvernement français ; arrêtés du 15/04/1997, du 21/09/1999 et du 31/12/02 modifiant et complétant l'arrêté du 27/12/83 ;
- La décision ministérielle du 30/08/01 fixant le régime des bourses accordées aux étrangers boursiers du gouvernement français suivant des formations hors France métropolitaine et départements et territoires d'outre-mer (aujourd'hui cinq collectivités d'outre-mer, cinq départements et régions d'outre-mer et trois territoires à statut particulier, la Nouvelle Calédonie, les Terres australes et antarctiques et Clipperton) ;
- La décision ministérielle du 09/07/03 fixant le montant des prestations dont bénéficient les boursiers du gouvernement français⁴³ (celles du 30 août 2001 et du 9 avril 2002 pour le montant des allocations d'entretiens des bourses locales)

Tableau des coûts paramétriques (2014)

Type de bourses	Paramètre mois entier	Paramètre demi-mois
Bourses d'études taux 1	1 050	630
Bourses d'études taux 2	1 150	690
Bourses d'études taux 3	1 500	900
Bourses d'études locales	610	365
Bourse de stage taux 1	1 400	840
Bourse de stage taux 2	2 200	1 320
Bourse de stage local	2 000	1 200
Bourse de stage DOM-TOM	1 700	1 020
SSHN taux 1	1 700	1 020
SSHN taux 2	1 850	1 110
SSHN taux 3	2 200	1 320
SSHN taux 4	2 600	1 560
SPCD taux 1	1 500	900
SPCD taux 2	1 900	1 140
SPCD taux 1 + séj. cult.	1 900	1 140
SPCD taux 2 + séj. cult.	2 300	1 380
BLCD	1 350	810
BLCD + séj. cult.	2 000	1 200

Le tableau complet présente deux autres catégories de taux d'allocation d'entretien (pour les bourses à coût partagé avec ou sans convention) et un paramètre de BCS de 110 euros.

Tableau de l'allocation d'entretien

Type de bourses	Allocation mensuelle
Bourses d'études taux 1	615
Bourses d'études taux 2	767
Bourses d'études taux 3	1 060
Bourse Eiffel Master	1 181
Bourse Eiffel Doctorat	1 400
Bourse Excellence Major taux 1	222
Bourse Excellence Major taux 2	685
Bourse de stage taux 1	795
Bourse de stage taux 2	920
Bourse de stage DOM-TOM	922,50
SSHN taux 1	1 374

⁴³ Modifié par la décision ministérielle du 02/10/2015, hors du champ de l'étude.



Type de bourses	Allocation mensuelle
SSHN taux 2	1 704
SSHN taux 3	2 055
SSHN taux 4	2 046
SPCD taux 1	795
SPCD taux 2	920
BLCD	615

Tableau de l'allocation d'entretien des bourses locales

Pays	Allocation mensuelle		
	Formation 1 ^{er} et 2 ^e cycle	Formation 3 ^e cycle, recherche ou spécialisation	Stages de courte durée
Bénin	127 600 F CFA	145 000 F CFA	220 400 F CFA
Burkina Faso	106 200 F CFA	122 100 F CFA	191 200 F CFA
Cameroun	120 500 F CFA	136 900 F CFA	208 100 F CFA
Centrafrique	105 400 F CFA	121 200 F CFA	189 700 F CFA
Rép. du Congo	105 000 F CFA	120 000 F CFA	185 000 F CFA
Côte d'Ivoire	131 200 F CFA	147 600 F CFA	218 600 F CFA
Gabon	125 000 F CFA	140 100 F CFA	207 600 F CFA
Mali	115 900 F CFA	131 800 F CFA	200 300 F CFA
Niger	106 800 F CFA	122 800 F CFA	192 200 F CFA
Sénégal	115 000 F CFA	130 000 F CFA	196 400 F CFA
Tchad	117 900 F CFA	134 000 F CFA	203 700 F CFA
Togo	105 000 F CFA	120 000 F CFA	185 000 F CFA
Autres pays	Le montant est fixé par note, au cas par cas, dans la limite des taux fixés pour les BGF en France métropolitaine		

Frais de gestion de Campus France (2016)

Type de bourses	Frais d'ouverture de dossier (par boursier)	Frais de gestion mensuels (par boursier)
Bourses d'études taux 1	110 €	70 €
Bourses d'études taux 2		
Bourses d'études taux 3		
Bourses d'études locales	0	76,41 €
Bourse de stage taux 1	110 €	47 €
Bourse de stage taux 2		
Bourses de stage locales	0	76,41 €
Bourse de stage DOM-TOM		76,41 €
SSHN taux 1	110 €	47 €
SSHN taux 2		
SSHN taux 3		
SSHN taux 4		
SPCD taux 1		
SPCD taux 2		
SPCD taux 1 + séjour culturel		
SPCD taux 2 + séjour culturel		
BLCD		
BLCD+ séjour culturel		